

Rapport annuel

1994-1995



Langues officielles

Septième rapport annuel au Parlement
concernant la Partie VII de la
Loi sur les langues officielles

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport en s'adressant à la :

Direction générale des Communications
Patrimoine canadien
Hull (Québec)
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-6625

Fax : (819) 953-8770

Internet : <http://www.pch.gc.ca/pch/offlangoff.htm>

Offert en médias substitués

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1996

Numéro de cat. S41-1995

ISBN 0-662-62406-8

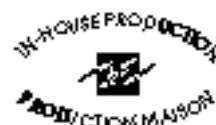


Table des matières

I. Introduction	1
II. Dossier spécial : Concertation interministérielle	2
III. Dossiers principaux	
A. Gestion scolaire	8
B. Repositionnement de l'appui direct aux communautés de langue officielle	14
IV. Faits saillants	
A. Sur la scène régionale	20
B. Sur la scène nationale	38
V. Activités d'appui stratégique	47
VI. Annexes	
A. Publications	50
B. Données budgétaires (tableaux)	52

Supplément : Sommaire des plans d'action 1995-1996 des ministères et organismes fédéraux clés visés par l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

I. Introduction

Au cours de l'exercice 1994-1995, on a vu se produire un certain nombre de changements importants, susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur les communautés minoritaires de langue officielle. Parmi ces changements, l'un des principaux fait suite à une annonce faite par le ministre du Patrimoine canadien, en août 1994, à Moncton, durant le Congrès mondial acadien, au sujet d'une importante initiative qu'allait prendre le gouvernement, visant à promouvoir la participation de tous les ministères et organismes fédéraux au développement de ces communautés, comme cela est prévu dans la *Loi sur les langues officielles*. Les communautés estimaient essentielle l'adoption d'une approche concertée à cet égard, et cette initiative visant la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *Loi* est maintenant en cours. On trouvera des précisions à ce sujet dans la section II, sous le titre «Dossier spécial : Concertation interministérielle». Le résumé des plans d'action soumis par les principaux ministères et organismes fédéraux pour la mise en oeuvre de l'article 41 se trouve dans le *Supplément au rapport annuel*.

La gestion scolaire a toujours été une priorité pour les minorités de langue officielle, ce qui a incité le gouvernement fédéral à exclure des compressions budgétaires prévues la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français, afin de manifester qu'il entend appuyer ce que les communautés visées considèrent important pour leur développement. Un aperçu sommaire, par province et par territoire, de ce qui a été accompli durant l'année dans le dossier de la gestion scolaire, est présenté sous le titre «Dossiers principaux» dans la section III.

Les efforts du ministère du Patrimoine canadien pour établir un nouveau cadre de collaboration avec les communautés minoritaires en vue d'une utilisation plus efficace des ressources fédérales (ce qu'on a appelé «exercice de repositionnement») ont entraîné des

progrès remarquables dans les relations du Ministère avec les groupes minoritaires. On trouvera dans la section III, sous le titre «Dossiers principaux», une information détaillée sur ce dossier clé.

Le rapport annuel 1994-1995 prend une allure nouvelle, avec l'accent mis sur les trois dossiers clés énoncés ci-dessus. Un trajet considérable a aussi été parcouru cette année dans le domaine de la promotion de nos deux langues officielles. Par une série d'activités, allant de la production de publications et d'autre matériel de promotion jusqu'à la participation à des projets nationaux et internationaux, le Ministère s'est employé à faire valoir les avantages du fait de vivre dans un pays bilingue. Les principales activités promotionnelles qui ont eu lieu, au plan national et dans les régions, sont décrites dans la section IV, sous le titre «Faits saillants».

Afin de communiquer au lecteur les plus récents développements sur les sujets traités, nous avons inséré des encadrés contenant de l'information sur certaines activités qui ont eu lieu depuis le 31 mars 1995 et ne se situent donc pas dans la période couverte par le rapport.

L'information touchant la collaboration fédérale-provinciale/territoriale (pour ce qui a trait à l'enseignement et aux services), ainsi que la promotion et le développement des communautés se trouve dans la section IV sous le titre «Sur la scène régionale», alors qu'on trouvera dans la section V sous la rubrique «Activités d'appui stratégique» de brefs aperçus touchant des sujets comme la conférence sur *Les langues officielles et l'économie : nouvelles perspectives canadiennes*. On trouvera en annexe, sous la rubrique «Données budgétaires», des tableaux indiquant les contributions fédérales faites dans chacune des provinces et chacun des territoires, pour l'enseignement et pour les services dans les langues officielles.

II. Dossier spécial : Concertation interministérielle

Le 16 août 1994 est un jour à marquer d'une pierre blanche pour les communautés de

“ Les gouvernements auxquels j'ai participé se sont toujours fait un point d'honneur de protéger les minorités de langue officielle partout au Canada, les francophones hors Québec et les anglophones au Québec. J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment les représentants de plus d'un million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. J'ai pu ainsi réitérer l'engagement du gouvernement fédéral de continuer à défendre et promouvoir les droits des minorités de langue officielle partout au Canada.”

**Le Premier ministre
Jean Chrétien, lors de l'installation
du Gouverneur général
Roméo Leblanc,
le 8 février 1995**

langue officielle vivant en situation minoritaire. À Moncton, ce jour-là, dans le cadre du Congrès mondial acadien, le Premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, annonçait une série de mesures adoptées deux semaines plus tôt par le Cabinet. Ces mesures, depuis longtemps attendues par les communautés minoritaires francophones et anglophone du Canada, traduisaient la volonté du gouvernement canadien d'accélérer la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues*

officielles et de raffermir ainsi les assises de la dualité linguistique canadienne.

L'article 41, on le sait, exprime l'engagement du gouvernement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et à faire la promotion des langues officielles dans la société canadienne. L'article 42 confie au Secrétaire d'État, aujourd'hui le ministre du Patrimoine canadien, la tâche de susciter et de coordonner l'action du gouvernement fédéral en la matière.

Cette initiative constitue une politique d'ensemble doublée d'un plan de travail qui sollicite la participation des ministères et organismes fédéraux à la promotion des langues officielles et au développement des minorités francophones et anglophone du pays.

Les articles 41 et 42 résultent d'une évolution de la politique canadienne des langues officielles qu'il convient de souligner. Les diverses parties de la *Loi sur les langues officielles* traduisent comment une telle politique contribue à orienter l'interaction entre le gouvernement fédéral et la société canadienne. L'accent a d'abord été mis sur les services au public dans les deux langues par la *Loi* de 1969. L'objectif a été élargi, par la résolution parlementaire de 1973 - par la suite enchâssée dans la *Loi* de 1988 - pour inclure la participation équitable des francophones et des anglophones dans la Fonction publique fédérale, de même que l'usage du français et de l'anglais comme langues de travail. Le rapport annuel du Président du Conseil du Trésor sur la situation des langues officielles au gouvernement fédérale présente les progrès dans ces domaines (Parties IV, V et VI de la *Loi*).

Depuis le 31 mars 1995

Pour souligner l'importance que le gouvernement accorde à ses obligations en ce qui concerne le développement des communautés minoritaires de langue officielle, la promotion de la dualité linguistique au Canada et la disponibilité des services fédéraux dans la langue de la minorité, le ministre du Patrimoine canadien travaillera en étroite collaboration avec son homologue du Conseil du Trésor.

Les articles 41 et 42 de la Partie VII viennent compléter la dimension de l'accès du public aux ministères et organismes fédéraux en prenant en considération les besoins spécifiques et diversifiés des communautés de langue officielle. Complémentaire à la partie IV de la *Loi sur les langues officielles* qui touche la communication avec le public et la prestation des services, la partie VII, et particulièrement les mesures qui visent la mise en oeuvre des articles 41 et 42, constitue une carte maîtresse que possède le gouvernement fédéral pour appuyer le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

Contenu de l'initiative gouvernementale

Les mesures annoncées sont destinées à accroître la promotion des langues officielles dans la société canadienne dans son ensemble. Elles visent de plus à rendre les programmes et services des ministères et organismes fédéraux pleinement accessibles aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Pour ce faire, le Cabinet a convenu de mettre en place un cadre de responsabilité qui comporte les cinq grands éléments suivants :

- Les mesures visent en premier lieu les ministères et organismes clés qui oeuvrent dans les domaines d'intervention d'importance vitale pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et qui ont une incidence prépondérante sur leur développement. Ces domaines sont l'économie, la culture et le développement des ressources humaines.
- Chaque ministère et organisme clé élabore un plan d'action annuel ou pluriannuel pour la mise en oeuvre de l'article 41; ce plan tient compte des besoins particuliers des communautés visées.
- Ces plans d'action sont élaborés à la suite de consultations avec les communautés concernées afin d'identifier leurs besoins et de permettre aux ministères et organismes d'en tenir compte dans la planification de leurs activités.
- Les ministères et organismes clés transmettent leur plan au ministre du Patrimoine canadien et font rapport annuellement sur les résultats obtenus.
- Le ministre du Patrimoine canadien, dans son rapport annuel sur les langues officielles, rend compte au Parlement de la mise en oeuvre de cet engagement gouvernemental. Le rapport annuel fait état du plan d'action de chaque ministère et

organisme désigné et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

“ L'appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle ne doit toutefois pas demeurer le seul fait du ministère du Patrimoine canadien. Le ministère du Développement des ressources humaines, comme toute autre ministère, se doit d'être sensible aux besoins particuliers de ces communautés et de voir comment il peut appuyer leur développement dans le cadre de ses programmes.”

L'honorable Lloyd Axworthy, ministre du Développement des ressources humaines, lors de la signature de l'entente Canada-communauté avec la communauté franco-manitobaine, le 27 juin 1994

Bien que la décision du Cabinet vise l'ensemble de l'appareil gouvernemental, les ministères et organismes clés énumérés ci-dessous sont particulièrement visés par ces mesures.

- Agence canadienne de développement international
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Banque de développement du Canada
- Bureau fédéral de développement régional (Québec)
- Centre national des arts
- Centre de recherche pour le développement international
- Commission de la Capitale nationale
- Condition féminine Canada
- Conseil des arts du Canada
- Conseil de recherches en sciences humaines
- Conseil du Trésor
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire

- Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
- Ministère de l'Industrie
- Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé
- Ministère du Développement des ressources humaines
- Ministère du Patrimoine canadien
- Office national du film
- Société canadienne des postes
- Société Radio-Canada
- Société de développement du Cap-Breton
- Statistique Canada
- Téléfilm Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux

ministères et organismes désignés et du personnel du Commissariat aux langues officielles. Préparation de plusieurs documents de référence.

Formation Organisation de journées de réflexion sur le développement communautaire. Formation des agents nationaux et régionaux du ministère du Patrimoine canadien.

Coordination Planification des consultations du printemps 1995 dans toutes les provinces et au plan national avec les ministères et organismes désignés en vue de la préparation des premiers plans d'action. Rencontres régulières de planification et de coordination avec les coordonnateurs nationaux.

Mise en oeuvre des nouvelles mesures

Le ministère du Patrimoine canadien a le mandat de coordonner la mise en oeuvre des nouvelles mesures. C'est la Direction de la concertation interministérielle (Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles) qui est chargée, de concert avec les bureaux régionaux du Ministère, de voir à l'exécution des directives du Cabinet. Voici les grandes activités de la phase I de la mise en application des mesures annoncées en août 1994.

Sensibilisation Sensibilisation des ministres, sous-ministres et présidents d'organismes visés par l'initiative. Mise sur pied d'un réseau de coordonnateurs nationaux et de personnes-ressources dans les ministères et organismes fédéraux en région. Promotion de l'initiative et préparation de divers outils à l'intention des agents responsables de la prestation des programmes d'appui aux langues officielles, des coordonnateurs nationaux des

Dépôt des plans d'action

Tel que prévu, le ministre du Patrimoine canadien a reçu, à l'été 1995, les plans d'action des ministères et organismes particulièrement visés par l'initiative gouvernementale. Le lecteur trouvera dans un supplément un sommaire des mesures contenues dans chacun des plans d'action pour 1995-1996. Ces plans renferment plusieurs projets qui permettront de faire la promotion de la dualité linguistique canadienne et de favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

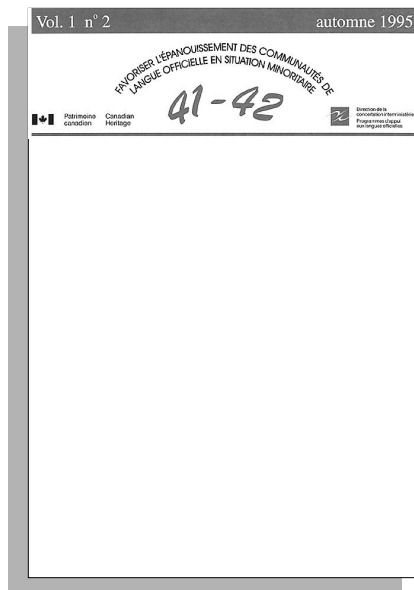
Le ministère du Patrimoine canadien a lui aussi déposé son plan d'action dans le délai prescrit. Le plan, qui couvre l'exercice 1995-1996, répond à certains besoins spécifiques des communautés. Il met l'accent sur la culture, l'éducation, le développement économique, le développement communautaire et la technologie de l'information. Les principales mesures contenues dans ce plan se trouvent dans le supplément au présent rapport.

Comité d'orientation

Le ministère du Patrimoine canadien a mis sur pied un comité d'orientation composé de huit représentants bien en vue des communautés minoritaires de langue officielle et de sept hauts fonctionnaires des ministères et organismes visés par la décision du Cabinet d'août 1994. Ce comité est chargé de conseiller le Ministère sur les moyens à prendre pour mener à bien l'initiative gouvernementale. Les membres comptent se réunir au moins deux fois l'an.

Un outil pour la concertation : le bulletin 41-42

Dans le but de favoriser le développement de liens durables entre les ministères et organismes fédéraux, les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et le ministère du Patrimoine canadien, la Direction de la concertation interministérielle a entrepris de publier quatre fois l'an un bulletin de liaison. Le premier numéro de 41-42, c'est son nom, est sorti à l'été 1995. Le bulletin, qui se veut le reflet de ce qui se passe tant dans les régions que dans les administrations centrales, est alimenté par les trois parties impliquées dans l'initiative gouvernementale. Le bulletin est tiré à 1 800 exemplaires et distribué au sein des associations représentant les communautés et dans les ministères et organismes fédéraux clés.



Prochaine étape

Au cours de l'exercice 1995-1996, la Direction de la concertation interministérielle souhaite

amener les ministères et organismes clés à planifier, par le biais de leur prochain plan d'action annuel ou pluriannuel, des activités de développement communautaire à plus long terme. Ces activités feront aussi une plus grande place aux mesures régionales. La Direction entend aider ces ministères et organismes à s'associer pour mener à bien des projets qui auront été jugés prioritaires par les communautés.

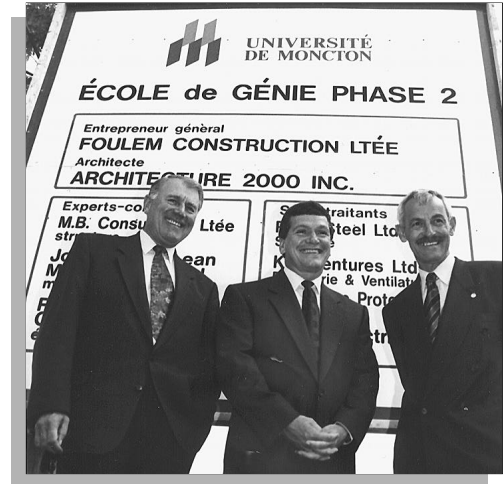
Exemples de réalisations

La mise en place du nouveau cadre de responsabilité s'est déroulée parallèlement à la réalisation de plusieurs projets. Dans la plupart des cas, le ministère du Patrimoine canadien a fourni une aide technique et financière. Il en va de même pour les gouvernements provinciaux intéressés. La liste qui suit présente quelques exemples des principales réalisations.

Activités nationales

- Poursuite des activités du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne. Appui de Développement des ressources humaines Canada.
- Tenue de la Semaine nationale de la francophonie du 20 au 26 mars 1995. Maître d'oeuvre : l'Association canadienne d'éducation de langue française. Appui d'Industrie Canada, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence canadienne de développement international, de Développement des ressources humaines Canada, du Conseil du Trésor et de la Société Radio-Canada.
- Participation de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à la Conférence des organismes internationaux non gouvernementaux organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique à Paris, à l'automne 1994. Appui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

- Élaboration du Programme de francisation de la jeune enfance par la Commission nationale des parents francophones. Appui de Santé Canada.
- Réalisation de l'étude *Vers l'équité en éducation physique : partenariat et création d'un milieu non sexiste pour les jeunes francophones* par le Réseau national d'Action Éducation Femmes. Appui de Développement des ressources humaines Canada et de Santé Canada (Condition physique).
- Tenue des Rendez-vous de l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec au printemps 1995. Appui du Centre national des arts et de la Société Radio-Canada.



Le Premier ministre Frank McKenna accompagné de M. Raymond Frenette, ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, et de M. Fernand Robichaud, ministre d'État fédéral des Affaires parlementaires, devant l'École de génie de l'Université de Moncton.

Activités régionales

Atlantique

- Préparation d'un projet visant la mise en oeuvre du plan de développement économique de la communauté francophone de la Péninsule de Port-au-Port. Appui de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.
- Construction du Centre multiservice La Picasse à l'île Madame, en Nouvelle-Écosse. Appui de Développement des ressources humaines Canada et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.
- Création du Centre provincial de formation pour adultes (Collège de l'Acadie) à l'Île-du-Prince-Édouard. Appui de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de Développement des ressources humaines Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de Maritime Tel & Tel.

- Annonce du financement de la construction de l'École de génie électrique de l'Université de Moncton. Appui de Développement des ressources humaines Canada.
- Tenue du Congrès mondial acadien en août 1994, au Nouveau-Brunswick. Appui de Développement des ressources humaines Canada et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Québec

- Réalisation de la phase II d'une initiative conjointe du ministère du Patrimoine canadien et de Développement des ressources humaines Canada pour améliorer l'employabilité des jeunes Anglo-Québécois sur le marché du travail majoritairement francophone du Québec. Plusieurs projets se sont concrétisés : étude pour connaître les besoins des employeurs (Québec et la Gaspésie), recherche sur les besoins futurs en matière de formation de la main-d'oeuvre (Estrie) et ouverture d'un centre de service d'aide à l'emploi (Montréal).

- Promotion de la gestion agricole chez les membres de la *Quebec Farmer's Association* : publication de 13 articles dans le *Quebec Farmer's Advocate* de janvier 1994 à mars 1995; tenue d'«assemblées de cuisine» pour discuter des avantages des syndicats de gestion agricole. Appui d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada.
- Établissement d'un programme communautaire pour les enfants et les mères célibataires en milieu rural au Manitoba. Appui de Santé Canada.
- Séances de formation données aux aînés francophones de la Saskatchewan. Appui de Santé Canada (Veillir en santé).

Ontario

- Production d'une série de 13 émissions télévisuelles ayant pour thème «Posséder mon entreprise». Appui de Développement des ressources humaines Canada et d'Industrie Canada.
- Appui technique à l'Association canadienne-française de l'Ontario pour relocaliser son siège social à Toronto. Participation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Mise en oeuvre d'un projet pilote en matière de tourisme culturel dans la région de Niagara : le Centre culturel Le Griffon. Collaboration de Développement des ressources humaines Canada.
- Réalisation du volet communautaire des centres scolaires et communautaires de Prince Albert et de Regina (phase I). Appui de Développement des ressources humaines Canada.
- Séances de formation données aux aînés franco-albertains dans toute la province. Appui de Santé Canada (Veillir en santé).
- Mise sur pied du Club d'emplois francophone de Vancouver. Appui de Développement des ressources humaines Canada.
- Démarrage d'un projet de mise en commun des services de reprographie par les 11 locataires de la Maison de la francophonie de Vancouver. Appui de Développement des ressources humaines Canada.

Ouest

- Tenue d'un colloque sur l'économie organisé par l'Association des municipalités bilingues du Manitoba avec l'appui de Développement des ressources humaines Canada.
- Réalisation du projet «Jeunes en plein soleil» : amélioration du français parlé et écrit chez les jeunes francophones des Territoires du Nord-Ouest. Appui de Santé Canada.

III. Dossiers principaux

A. Gestion scolaire

Deux décisions de la Cour suprême du Canada (*Mahé 1990* et *Manitoba 1993*) ont confirmé que l'article 23 de la *Charte canadienne des*

“ Pour les francophones vivant en situation minoritaire, les écoles de langue française sont la garantie d'un avenir meilleur. Mais pour que nos écoles transmettent vraiment nos valeurs et nos aspirations, il est essentiel qu'elles soient gérées par nos communautés elles-mêmes.”

Extrait d'un discours prononcé par M. Ronald Duhamel, député, à l'occasion de la Journée de l'Opposition à la Chambre des communes, le 18 avril 1994.

droits et libertés garanti à la minorité de langue officielle, là où le nombre le justifie, le droit de gérer ses établissements d'enseignement. La mise en oeuvre de la gestion scolaire partout au pays demeure un dossier de première importance pour le gouvernement fédéral, qui a poursuivi sa collaboration avec les provinces et

les territoires à cet effet. L'année 1994-1995 a vu la gestion scolaire devenir pleinement

opérationnelle dans trois nouvelles provinces, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. La Nouvelle-Écosse a poursuivi le processus de réforme de son système d'éducation et a créé une commission scolaire francophone provinciale. En Colombie-Britannique, les parents se sont résolus à réactiver leur contestation judiciaire, alors qu'à Terre-Neuve, le dossier est resté en attente, la restructuration du système d'éducation achoppant sur l'opposition des Églises à la déconfessionnalisation des conseils scolaires.

Cette année encore, les «Mesures spéciales sur la gestion scolaire et l'enseignement post-secondaire en français» ont été épargnées des compressions budgétaires, eu égard à l'importance qu'accorde le gouvernement à ce dossier.

Les paragraphes qui suivent dressent le portrait de la situation, dans les provinces et les territoires, au cours de l'année 1994-1995.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

La loi scolaire a été amendée en 1991, par l'ajout de certaines dispositions conformes à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, sans toutefois que la gestion scolaire ne soit accordée. La gestion scolaire francophone est l'une des questions étudiées dans le cadre de la réforme du système d'éducation provincial, réforme qui achoppe sur l'opposition des Églises à la déconfessionnalisation.

Depuis le 31 mars 1995

À la suite du référendum du 5 septembre 1995, lors duquel la population de Terre-Neuve et du Labrador s'est prononcée en faveur de la déconfessionnalisation des conseils scolaires, la province a proposé, le 4 janvier 1996, un nouveau projet de loi visant la restructuration du système d'enseignement. Ce projet de loi comprend des dispositions pour la création d'écoles francophones qui, selon la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador, ne répondent pas aux exigences de l'article 23 de la *Charte*.

Le 31 janvier 1996, la Fédération a donc entamé une poursuite judiciaire pour contester cette loi et obtenir la gestion des écoles.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La législation scolaire adoptée en février 1990 donne à la minorité francophone le droit de gérer ses écoles. Une commission scolaire provinciale est en place depuis juillet 1990.

Depuis le 31 mars 1995

Devant l'impossibilité d'obtenir une école française, les parents de Summerside ont déposé, le 30 novembre 1995, une poursuite contre la province pour obtenir l'éducation en français pour leurs enfants.

NOUVELLE-ÉCOSSE

En février 1995, le gouvernement provincial a déposé son Livre blanc sur la réforme scolaire, intitulé *Horizons*. Aux termes du projet de réforme, la province propose la création d'un conseil scolaire provincial distinct pour gérer l'enseignement en français dans toute la province, appuyé de comités d'écoles donnant aux parents la possibilité d'intervenir dans les décisions touchant l'éducation de leurs enfants.

En mars 1995, un conseiller spécial en matière de gestion scolaire acadienne et francophone a été nommé. Il relève directement du ministre de l'Éducation et de la Culture et du ministre des Affaires acadiennes. Il est chargé de la mise en oeuvre et du bon fonctionnement de la nouvelle structure scolaire en français. Une nouvelle Direction des services acadiens et de langue française a également été créée au ministère de l'Éducation et son directeur exécutif relève du sous-ministre de l'Éducation.

Depuis le 31 mars 1995

Présenté le 3 novembre 1995 à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, un projet de loi portant, entre autres, sur la création d'un conseil scolaire francophone, a été adopté le 8 janvier 1996.

Le 23 octobre 1995, le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse ont conclu une entente spéciale sur la gestion scolaire qui permet de procéder à la mise en oeuvre de la gestion scolaire et à l'établissement de programmes de re francisation et de programmes de formation et de perfectionnement des enseignants.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Deux structures parallèles au sein du système d'éducation, sous l'autorité de deux sous-ministres de l'Éducation, sont en place depuis 1984. Dans les onze régions de la province, des commissions scolaires distinctes ont été mises en place pour les communautés francophones (six) et anglophones (douze).

QUÉBEC

À l'été 1993, la Cour suprême du Canada a reconnu la validité des dispositions de la *Loi 107* prévoyant la mise en place de commissions scolaires linguistiques tout en maintenant les commissions scolaires confessionnelles existantes et le droit à la dissidence. Jusqu'à présent, le gouvernement québécois n'a pas fait clairement connaître ses intentions quant à la mise en oeuvre de la *Loi*.

ONTARIO

En 1986, la *Loi 75* sur la gestion scolaire garantissait aux Franco-Ontariens une représentation proportionnelle au sein des conseils scolaires anglophones ainsi qu'un certain degré de contrôle sur les budgets et les programmes des écoles françaises. À l'heure actuelle, quatre conseils scolaires homogènes de langue française sont en activité : à Toronto, à Ottawa (2) et dans Prescott-Russell.

Dans la foulée du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation rendu public le 26 janvier 1995, le gouvernement provincial a mis sur pied un comité chargé de présenter au ministre de l'Éducation, au plus tard le 31 décembre 1995, des recommandations portant entre autres sur la restructuration des conseils scolaires de la province, y compris la création de conseils scolaires francophones. Selon le plan d'action proposé, les nouveaux conseils scolaires francophones seraient en place avant les élections municipales de 1997.

Depuis le 31 mars 1995

En février 1996, le comité d'étude sur la restructuration des conseils scolaires (Comité Sweeny) a présenté au ministre de l'Éducation de l'Ontario son rapport qui recommande, entre autres, la création de 15 conseils scolaires de langue française pour remplacer les 77 conseils, sections et comités consultatifs de langue française qui existent à l'heure actuelle.

MANITOBA

La *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (Manitoba) (gestion des écoles françaises)* a été adoptée en juillet 1993. Tous les conseils scolaires sont pleinement en opération depuis septembre 1994.

En novembre 1994, le Ministère signait avec le gouvernement du Manitoba une entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises. L'entente vise à aider le Manitoba dans la mise sur pied d'un système de gestion des écoles conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et permet au Canada d'appuyer diverses initiatives destinées à améliorer l'enseignement du français langue maternelle.

Depuis le 31 mars 1995

En août 1995, l'école de Laurier est devenue la 21^e école à se joindre à la Division scolaire franco-manitobaine, grâce à la détermination des parents francophones de la région.

À l'automne 1995, la Division scolaire et la Fédération provinciale des comités de parents ont joint leurs efforts pour réaliser un grand projet d'animation des parents intitulé «La communauté et l'école». Des rencontres sont prévues dans 19 communautés francophones.

Certaines écoles de la Division scolaire ont profité d'une plus grande gamme de cours, par l'entremise du Consortium d'enseignement à distance, pour satisfaire aux besoins des étudiants qui, en raison de leur faible nombre, n'auraient pu autrement avoir accès à ces cours.

SASKATCHEWAN

On se rappellera que la loi scolaire de la Saskatchewan avait été amendée le 2 juin 1993, de façon à y inclure des dispositions sur la gestion scolaire, ce qui faisait de la Saskatchewan la première province de l'Ouest à se conformer entièrement à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Huit communautés fransaskoises ont adhéré à la nouvelle composante fransaskoise de gestion et, en août 1994, la province a créé huit conseils scolaires fransaskois et un Conseil général des écoles, qui sont officiellement entrés en fonction en janvier 1995. En 1994-1995, ces huit écoles élémentaires et secondaires regroupaient 851 élèves.

Le gouvernement fédéral et la province ont apporté un amendement à l'entente spéciale de 1993 sur la gestion scolaire afin de prévoir une aide supplémentaire pour la partie communautaire de deux écoles (Regina et Prince Albert). Aux termes de cette entente, la province a entrepris des projets de construction et de rénovation dans cinq écoles. On prévoit que les travaux seront terminés à l'automne 1995.

Depuis le 31 mars 1995

Sur le plan des installations scolaires, la province a entrepris des projets de construction et de rénovation dans cinq écoles en 1994, soit à Gravelbourg, Bellegarde, Regina, Saskatoon et Prince Albert. Ces installations ont déjà ouvert leurs portes à l'automne 1995 et deux autres projets seront mis en chantier en 1996-1997.

ALBERTA

En novembre 1993, le gouvernement albertain a adopté le projet de loi 8 modifiant la loi scolaire et accordant à la minorité francophone le droit de gérer ses établissements d'enseignement. À la suite de l'adoption de la *Loi*, trois commissions scolaires francophones et trois conseils de coordination ont été créés.

Après l'élection des commissaires francophones, qui a eu lieu en février et mars 1994, les trois commissions scolaires régionales sont entrées pleinement en fonction en septembre 1994. Dans le cas des quelques écoles qui ont manifesté le désir de continuer à être gérées par les conseils scolaires existants (Calgary, notamment), un comité élu de parents, appelé Conseil de coordination, a droit de regard sur toutes les décisions (administratives ou pédagogiques) qui touchent les programmes de français.

Par le biais de l'entente spéciale signée à l'automne 1993, le gouvernement fédéral a poursuivi sa collaboration avec la province pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire et l'amélioration de l'enseignement postsecondaire.

Depuis le 31 mars 1995

Un programme d'éducation en français utilisant une technologie de pointe a été mis sur pied par l'autorité régionale francophone du Centre-Est n° 3 pour rejoindre de petits groupes d'étudiants francophones disséminés un peu partout sur son territoire.

Des rencontres réunissant les divers partenaires du milieu scolaire francophone (groupes communautaires, commissions scolaires, ministère de l'Éducation, Faculté Saint-Jean) ont eu lieu afin de préciser le rôle complémentaire des intervenants dans le domaine de l'éducation en français en Alberta.

La Fédération des conseils scolaires et de coordination de l'Alberta a été créée afin de favoriser le partage d'information sur les questions liées à la mise en oeuvre de la gestion scolaire en Alberta.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

À l'automne 1993, le gouvernement provincial présentait aux parents francophones un modèle de gestion scolaire que ceux-ci jugeaient inacceptable. Cette situation a provoqué la suspension des négociations entre le gouvernement fédéral et la province en vue de conclure une entente sur la gestion scolaire, négociations qui, jusqu'alors, allaient bon train.

Face à l'inaction du gouvernement provincial, les parents ont annoncé officiellement au gouvernement provincial, en avril 1994, leur intention de réactiver l'action judiciaire lancée en 1989 et suspendue durant les travaux du Comité Gallant sur la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

En septembre 1994, les parents ont présenté un amendement à la demande originale pour inclure une compensation de 4 millions de dollars pour les dommages causés par l'inaction du gouvernement provincial.

Le Commissaire aux langues officielles a obtenu le statut d'intervenant dans la cause afin d'appuyer les parents. C'est la première fois, et ce, en raison du retard mis à respecter l'article 23, que celui-ci agira comme intervenant dans une cause dès la première instance.

Le Procureur général du Canada a aussi demandé et obtenu le statut d'intervenant dès la première instance, ce qui constitue également un précédent.

Depuis le 31 mars 1995

En juillet 1995, la Colombie-Britannique a annoncé la création d'une structure de gestion scolaire francophone, qui touchera une partie seulement des élèves du Programme cadre de français. Les parents francophones ont décidé de poursuivre leur cause devant les tribunaux. Les négociations ont repris entre le gouvernement fédéral et la province en vue de conclure une entente sur la participation financière fédérale à la mise sur pied de la structure de gestion scolaire.

Une nouvelle réglementation a été approuvée en novembre 1995 et les cinq premiers directeurs et directrices du Conseil scolaire francophone ont été nommés le 14 décembre 1995.

YUKON

La *Loi sur l'éducation*, qui date de 1990, prévoyait des étapes précises pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire, y compris la création d'une commission scolaire lorsque la population touchée le demande par référendum. Actuellement, il n'y a aucune commission scolaire au Yukon. C'est le conseil d'école qui continue de gérer les affaires de l'École Émilie-Tremblay.

Depuis le 31 mars 1995

Le 7 juin 1995, lors d'un référendum, les parents francophones se sont prononcés majoritairement en faveur de la création d'une commission scolaire française. Les cinq nouveaux commissaires ont été assermentés le 4 décembre 1995. La nouvelle commission scolaire entrera en fonction le 30 juin 1996 et deviendra ainsi la première commission scolaire du Yukon.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Des programmes de français langue maternelle sont offerts à l'École Allain St-Cyr de Yellowknife et à Iqaluit. Seuls les parents de Yellowknife assurent la gestion partielle de leur école en vertu d'une entente conclue avec la Commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Le gouvernement territorial avait entrepris, en 1993, de réviser l'ensemble de sa loi scolaire. Au printemps 1995, un comité législatif a été formé pour tenir des consultations sur le projet de loi déposé en novembre 1994. D'après les parents francophones, le nouveau projet de loi ne respecterait pas l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment parce qu'il ne contient pas de garanties claires et que trop de questions importantes sont traitées par voie des règlements afférents à la *Loi*.

Depuis le 31 mars 1995

La *Loi sur l'éducation* des Territoires du Nord-Ouest a été adoptée en juin 1995 et sera mise en vigueur à l'été 1996. Les parents francophones participent présentement à des consultations sur les règlements afférents à la *Loi*.

B. Repositionnement de l'appui direct aux communautés de langue officielle

Comment combler l'écart entre les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les ressources décroissantes des Programmes d'appui aux langues officielles? Voilà une des principales questions auxquelles le ministère du Patrimoine canadien a dû s'attaquer en 1994-1995. Le défi était d'autant plus grand que le Ministère jugeait inacceptable de faire abstraction de 25 années d'étroite collaboration pour imposer une quelconque marche à suivre aux communautés.

Conscient qu'il ne pouvait ni ne devait cesser son action, le Ministère a donc entrepris de «repositionner» son appui direct aux commu-

nautés de langue officielle en cherchant avec ces dernières de nouvelles façons de faire pour intervenir avec plus d'efficacité que jamais.

L'exercice a été lancé avec la publication, en mai 1994, d'un document de discussion intitulé *Confiance en l'avenir : redéfinition des rela-*

tions du Ministère avec ses groupes clients.

Dans ce document, le ministère du Patrimoine canadien exposait sa volonté de mettre en place de nouveaux mécanismes de collaboration et de financement dans un contexte où les ressources vont en diminuant, sans pour autant revenir sur ses engagements constitutionnels et législatifs ou négliger ses autres secteurs d'intervention (par exemple, la concertation inter-

ministérielle). Il expliquait le pourquoi de l'exercice (chemin parcouru, situation financière des Programmes d'appui aux langues officielles, contexte budgétaire, etc.), énonçait les principes et les objectifs du repositionnement et proposait enfin diverses pistes de solution aux communautés.

Ce document d'orientation a servi de fondement à une ronde de consultations auprès des communautés de chaque province et territoire et des organismes nationaux francophones. Ces consultations, qui ont débuté le 27 mai 1994 à l'Île-du-Prince-Édouard et se sont terminées le 23 juin 1994 au Manitoba, ont joui d'une forte participation et d'une bonne représentativité des organismes communautaires. Certains points sont ressortis d'une façon particulière, entre autres :

- les organismes ont reconnu l'urgence d'agir compte tenu des nouvelles réalités budgétaires;
- les communautés se sont montrées disposées à explorer un nouveau partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien;
- les communautés se sont dites prêtes à se concerter davantage et à établir de véritables priorités compte tenu des enveloppes disponibles;
- un intérêt considérable a été manifesté à l'égard des formules axées sur un rôle accru des communautés au chapitre de la gestion;
- certaines communautés ont indiqué avoir déjà procédé à une mise en commun de leurs ressources et d'autres ont convenu que des économies étaient possibles;
- les organismes ont reconnu qu'une application uniforme des compressions budgétaires serait inefficace et qu'il fallait trouver mieux;



L'exercice qui s'amorce vise à repositionner la relation entre le ministère du Patrimoine canadien et les communautés de langue officielle sur une base qui tienne compte de la maturité acquise au fil des ans et des défis qui se présentent à nous. Il s'agit d'instaurer un partenariat repensé qui conserve les grands apports du passé et permet aux communautés de continuer à progresser.”

**Ministère du Patrimoine canadien,
Confiance en l'avenir, mai-juin 1994**

- les communautés ont insisté pour que toute l'information soit disponible afin d'assurer la transparence de l'exercice de repositionnement;
- l'exercice a été perçu comme nécessaire et probablement bénéfique à condition que l'on trouve des mécanismes qui répondent aux nouveaux besoins des communautés en matière de développement.

Une fois terminée l'étape de la présentation du cadre général de l'exercice de repositionnement, les communautés et les organismes

nationaux ont été invités à établir avec les représentants du Ministère les modalités d'une nouvelle collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien. Celle-ci devait prendre la forme d'ententes conclues entre le Ministère et l'ensemble des organismes d'une communauté.

C'est cette vision qui guide un comité conjoint Ministère-communauté dans l'allocation des fonds disponibles. Le ministère du Patrimoine canadien peut ainsi s'assurer que son action donne de meilleurs résultats. Par la rationalisation des ressources et le développement de nouveaux modes de coopération, on évite à la fois le double emploi entre les organismes et l'investissement d'énergies dans des projets non prioritaires. Par ailleurs, on reconnaît que la consolidation du développement à long terme des communautés exige que celles-ci deviennent plus autonomes face aux fonds gouvernementaux et développent leur capacité d'autofinancer les projets qu'elles veulent entreprendre.



En signant l'entente Canada-communauté, la communauté signifie qu'elle accepte de se repositionner quant à son fonctionnement et à son financement à long terme.”

Patricia Courcelles, présidente de la Société franco-manitobaine, lors de la signature de l'entente Canada-communauté, le 27 juin 1994

La formule favorise une plus grande prise en charge par la communauté elle-même. Les ententes permettent de mieux tenir compte des différentes situations que vivent les communautés minoritaires de langue officielle d'une province et d'une région à l'autre. Ces différences exercent une influence déterminante sur les approches à privilégier pour le développement de la communauté, sur la nature des objectifs à atteindre et sur la rapidité à laquelle ils pourront être atteints.

Grâce à une concertation accrue, la communauté peut acquérir et présenter une vision organisée de ses besoins et dégager des consensus sur des priorités de développement.

Une entente Canada-communauté :

- fixe un financement pluriannuel pour l'ensemble d'une communauté provinciale ou territoriale;
- décrit les engagements du Ministère en matière de développement de la communauté, de collaboration fédérale-provinciale et de concertation interministérielle;
- établit des mécanismes par lesquels les organismes d'une communauté déterminent ensemble leurs priorités et proposent une répartition des fonds disponibles (une entente encourage donc la rationalisation dans l'utilisation des fonds);
- établit une table de concertation où la communauté et le Ministère peuvent revoir les priorités et discuter de la répartition des fonds disponibles.

Évolution du dossier du repositionnement en 1994-1995

TERRE-NEUVE ET LABRADOR, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans l'est du pays, la communauté francophone de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que les communautés francophones et acadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont mis sur pied des comités de travail qui, après avoir examiné les options proposées, ont entrepris la négociation d'ententes Canada-communauté avec le ministère du Patrimoine canadien.

Depuis le 31 mars 1995

Des ententes Canada-communauté ont été signées avec la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse, représentée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (le 24 août 1995); la communauté francophone de Terre-Neuve et du Labrador, représentée par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (le 24 octobre 1995); la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, représentée par le Forum de concertation des organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick (le 24 janvier 1996); et la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par la Société Saint-Thomas d'Aquin (le 24 janvier 1996).

QUÉBEC

La communauté anglophone du Québec négocie elle aussi une entente Canada-communauté avec le gouvernement fédéral : elle le fait par l'entremise du *Quebec Community Groups Network*, réseau formé de treize organismes anglo-québécois.

Depuis le 31 mars 1995

Une entente Canada-communauté a été signée avec la collectivité anglophone du Québec, représentée par le *Quebec Community Groups Network* le 19 novembre 1995.

ONTARIO

Créée en juin 1994, la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario est une alliance de 55 organismes représentative de la francophonie ontarienne d'aujourd'hui. La Coalition et le Ministère ont amorcé des discussions en vue de la conclusion d'une entente Canada-communauté.

Depuis le 31 mars 1995

Les discussions se poursuivent, particulièrement entre les organismes, pour déterminer une structure qui servirait à représenter les intérêts communautaires dans le cadre de l'entente. Une étude, commanditée par l'Association canadienne-française de l'Ontario, sera entreprise pour mieux cerner cette problématique.

MANITOBA



Signature de l'entente Canada-communauté avec la communauté franco-manitobaine.

*L'Entente-cadre visant à poursuivre le développement et l'épanouissement de la collectivité francophone du Manitoba a été conclue le 27 juin 1994 avec la Société franco-manitobaine. Dès l'automne 1994, la communauté franco-manitobaine a entrepris de trouver des moyens d'optimiser les ressources allouées dans l'entente, de revoir le partage des rôles entre ses organismes et d'examiner leurs pratiques de concertation. Les résultats de l'étude, publiée en décembre 1994 sous le titre *Un tournant qu'il ne faut surtout pas rater...*, ont servi de fondement à une revue des structures de la communauté, à l'établissement de son profil et à la détermination de priorités de développement précises.*

Depuis le 31 mars 1995

La communauté a revu le mécanisme de gestion de l'entente afin d'intégrer davantage de représentants du milieu au processus d'établissement des priorités. La communauté franco-manitobaine s'est donné un cadre d'examen rigoureux pour déterminer l'allocation des ressources financières aux organismes à la lumière des priorités arrêtées.

SASKATCHEWAN

Pionnière en ce domaine, la communauté fransaskoise en est à sa deuxième entente Canada-communauté : en 1994-1995, les organismes ont révisé et simplifié leur cadre de concertation et de planification.

Depuis le 31 mars 1995

Une troisième entente Canada-communauté a été signée avec la communauté fransaskoise, représentée par l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, le 26 avril 1996.

ALBERTA

L'Entente-cadre visant à poursuivre le développement et l'épanouissement de la collectivité franco-albertaine a été conclue le 17 septembre 1994 avec l'Association canadienne-française de l'Alberta. Un comité conjoint a été mis sur pied en Alberta pour gérer l'entente, faire des recommandations pour le financement de base et de projets au ministre du Patrimoine canadien, et déterminer si les objectifs de l'entente sont atteints.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, qui a reçu le mandat de préparer un projet de concertation de la communauté et un plan de développement global pour les années 1995 à 2000, a mené une vaste consultation auprès des francophones de la province en vue de la négociation de l'entente Canada-communauté.

Depuis le 31 mars 1995

Le 22 mars 1996, une entente Canada-communauté a été signée avec la collectivité francophone de la Colombie-Britannique, représentée par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique.

YUKON

L'exercice de repositionnement a été amorcé au Yukon en novembre 1994. Le plan de développement de la communauté franco-yukonnaise pour les années 1995 à 2000 a servi de fondement à la négociation de l'entente Canada-communauté.

Depuis le 31 mars 1995

Le 29 mars 1996, une entente Canada-communauté a été signée avec la collectivité francophone du Yukon, représentée par l'Association franco-yukonnaise.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

En prévision de la signature de l'entente Canada-Territoires du Nord-Ouest, dont le texte a été élaboré en 1994-1995, une politique de gestion des fonds de l'entente a été établie puis entérinée par la Fédération franco-ténoise lors d'une assemblée spéciale tenue en février 1995.

Depuis le 31 mars 1995

Le 4 novembre 1995, une entente Canada-communauté a été signée avec la collectivité francophone des Territoires du Nord-Ouest, représentée par la Fédération franco-ténoise.

ORGANISMES NATIONAUX

En juin 1994, les organismes nationaux francophones ont nommé six de leurs représentants au comité paritaire chargé de négocier l'entente Canada-organismes nationaux. Deux rencontres de consultation sur le mécanisme de concertation ont été tenues : une en décembre 1994 et l'autre en avril 1995. Cette dernière a été précédée d'un sondage, mené en mars 1995, auprès de 18 associations nationales francophones. Les résultats du questionnaire ont permis de dégager le consensus nécessaire à la négociation d'une entente.

Depuis le 31 mars 1995

Une entente Canada-communauté a été signée avec les organismes nationaux francophones le 9 février 1996.

En se donnant une nouvelle façon de se concerter, d'identifier des priorités et de gérer les ressources disponibles, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et le ministère du Patrimoine canadien disposent d'un outil de plus pour combler l'écart entre leurs attentes et leurs ressources respectives. Il va de soi que le succès de l'exercice repose en grande partie sur l'esprit de collaboration qui anime depuis maintenant un quart de siècle les deux parties intéressées.

IV. Faits saillants

Introduction

Grâce à l'initiative des intervenants des milieux éducatifs et communautaires, de nombreux projets sont mis en oeuvre tant au niveau local que régional et national. Le dynamisme des organismes représentatifs des milieux visés par les langues officielles a permis de réaliser un nombre important de projets au cours de l'année en plus de faire progresser plusieurs dossiers d'importance, comme en témoignent les résultats atteints au chapitre de la gestion scolaire et des ententes Canada-communautés.

Le Ministère joue un rôle de facilitateur et de catalyseur auprès des groupes. Les retombées des projets sont nombreuses et mettent en valeur toutes les dimensions des langues officielles au Canada : apprentissage du français et de l'anglais langues secondes; enseignement du français langue maternelle en milieu minoritaire; renforcement des communautés minoritaires dans les domaines économique,

culturel, etc. Le ministère du Patrimoine canadien collabore également avec différents partenaires afin d'inciter les Canadiens et Canadiennes, francophones et anglophones, à mieux se connaître et à nouer des liens entre eux. Après tout, les langues et les cultures française et anglaise sont au coeur de notre identité.

Les projets décrits ont été regroupés sous trois grands axes : la collaboration avec les provinces, le partenariat avec les communautés en situation minoritaire, et la promotion et le dialogue. Qu'ils soient d'envergure régionale ou nationale, les projets réalisés au cours de l'exercice visé ont tous contribué à assurer la pleine reconnaissance des deux langues officielles et à faire en sorte que l'ensemble des citoyens et citoyennes, francophones et anglophones, participent pleinement à notre société.

A. Sur la scène régionale

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire - les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada - sont l'incarnation vivante de la dualité linguistique du Canada, que ce soit dans les secteurs de l'éducation ou des services dans les

langues officielles, ou dans les activités visant la préservation de la langue et le développement de la collectivité. Voici quelques-unes des principales activités qui ont eu lieu durant l'exercice 1994-1995 dans chaque province et territoire.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Collaboration fédérale-provinciale

- En septembre 1994, les parents francophones de Goose Bay (Labrador) se sont réjouis de l'ouverture chez eux d'une classe où l'enseignement se donne en français, ce qui porte à cinq les localités de la province où les francophones ont accès à l'enseignement dans leur langue.
- En décembre 1994, le ministère du Patrimoine canadien a signé avec le ministère de la Justice de la province une entente de coopération de cinq ans afin d'aider à donner une formation en langue française à des juges de la province.

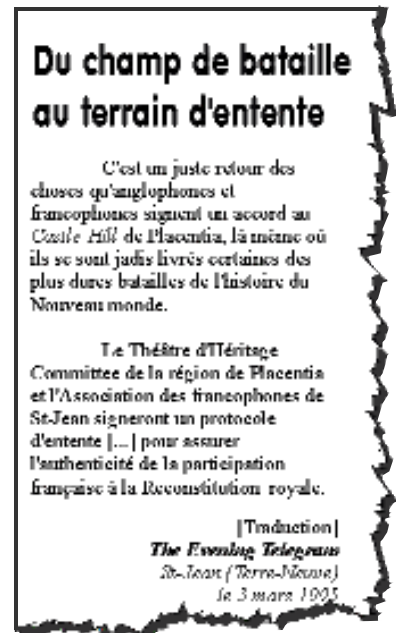
Développement communautaire

- Sur la côte ouest de Terre-Neuve, les francophones ont poursuivi leur initiative de développement économique de cinq ans avec un projet de formation et de perfectionnement dans les domaines de l'entrepreneuriat et du tourisme. Afin de donner suite à une idée avancée par la communauté francophone de la péninsule de Port-au-Port, le gouvernement provincial a accepté de développer une route thématique qui mettra en valeur le patrimoine français de la région. Le logo jalonnant le parcours sera le drapeau des francophones de Terre-Neuve.
- Environ 500 francophones vivent dans l'Ouest du Labrador. Depuis plusieurs années, la Radio communautaire du

Labrador, organisation dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles, diffuse une programmation de langue française dans la région. Un projet a été approuvé afin d'aider les 30 bénévoles travaillant pour la station à organiser une série d'ateliers de formation.

Promotion

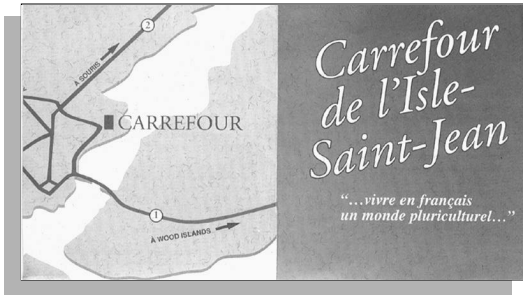
- Le *Placentia Area Théâtre d'Héritage Committee* a été l'artisan principal dans la mise sur pied d'un spectacle théâtral bilingue évoquant les efforts des Français pour établir une colonie à Terre-Neuve. Avec la collaboration de l'Association francophone de St-Jean, le groupe a présenté son spectacle au lieu historique national de Castle Hill, à Plaisance, capitale française de Terre-Neuve au XVII^e siècle. Le spectacle a été bien reçu par les quelque 1 900 personnes qui l'ont vu au cours de l'été.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Collaboration fédérale-provinciale

- Le centre scolaire et communautaire le Carrefour de l'Isle-Saint-Jean est bien ancré dans la communauté de Charlottetown-Rustico. La composante communautaire a offert une programmation culturelle et sociale très diversifiée en plus



d'un service de garde et d'une maternelle. La composante scolaire a remis ses premiers diplômes à six étudiants en juin 1994 et a accueilli tout près de 170 étudiants en septembre 1994.

- L'entente Canada-Île-du-Prince-Édouard sur la promotion des langues officielles a facilité la mise sur pied de plusieurs services bilingues destinés à la communauté acadienne et francophone de la province. Ainsi, le nombre d'employés du gouvernement provincial en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles est passé d'une dizaine en 1988 à une centaine en 1995.
- Le Centre provincial de formation pour adultes, situé à Wellington, a été inauguré à l'hiver de 1995. Grâce à la mise en place d'un réseau d'enseignement à distance à la fine pointe de la technologie, la population acadienne et francophone de cette région a accès, de façon équitable et économique, à une formation collégiale de langue française à temps plein. Le projet est considéré comme une réussite tant par la communauté que par les deux ordres de gouvernement.

Développement communautaire

- Pour la deuxième année consécutive, la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-

Édouard a mis sur pied un projet de formation artistique visant à améliorer le produit artistique acadien et francophone de la province par l'entremise d'ateliers intensifs de formation dans les disciplines reliées aux arts de la scène.

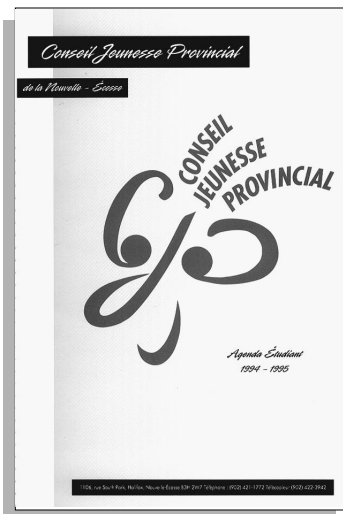
- Le comité régional La Belle Alliance a organisé un projet intitulé «Entre Cousins» dans le but de monter la pièce de théâtre *Port LaJoye*. Cette pièce porte sur la déportation des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard. Présentée lors du Congrès mondial acadien, la pièce a connu un succès tellement remarquable que l'organisme continuera d'y travailler en vue de la présenter lors d'événements comme la foire internationale en Louisiane.

Promotion

- En novembre 1994, à la suite de la reconduction pour cinq ans de l'entente Canada-Île-du-Prince-Édouard sur la promotion des langues officielles, le Conseil consultatif des communautés acadiennes a organisé «Forum 94», colloque visant à améliorer la communication, la collaboration et le partenariat entre le gouvernement provincial et la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours du forum, la première ministre Catherine Callbeck a remis à la Société Saint-Thomas d'Aquin une plaque reconnaissant la contribution de celle-ci à la communauté acadienne et francophone de la province.
- La Semaine provinciale de la francophonie revient maintenant chaque année à l'Île-du-Prince-Édouard. À cette occasion, on organise, avec la participation de toute la population de la province, des activités destinées à promouvoir la langue et la culture françaises.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Collaboration fédérale-provinciale



- Collaboration entre le ministère de l'Éducation, le Conseil jeunesse provincial et le ministère du Patrimoine canadien à l'automne de 1994 en vue d'élaborer et d'offrir un cours de leadership pour les membres des conseils étudiants des écoles acadiennes.

- L'entente Canada-Nouvelle-Écosse (entente quinquennale) sur la promotion des langues officielles a été renouvelée en août 1994. L'entente vise à favoriser la mise en oeuvre de la politique provinciale sur les services gouvernementaux en français adoptée en 1987.
- Le secteur des Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et la communauté acadienne a organisé le «Colloque-Échange 95» en février 1995 dans le but d'entamer une réflexion sur l'orientation future de ce secteur.

Développement communautaire

- L'année 1994 marque la réalisation d'un sondage portant sur les besoins des aînés acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse et l'organisation d'un colloque provincial dans le cadre duquel le Regroupement des aînés a été formellement constitué.

- Le 3^e Gala provincial de la chanson - le plus gros événement musical de la province - a eu lieu en mai 1994. Ce concours est organisé par le Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse, avec la participation et la collaboration du centre de production de la Société Radio-Canada à Halifax, du Festival acadien d'Halifax-Dartmouth, du Carrefour du Grand-Havre et du ministère du Patrimoine canadien.
- En juin 1994, l'Association des Acadiennes de la Nouvelle-Écosse a présenté son *Étude des besoins sur la violence familiale* dans cinq régions acadiennes de la province, afin d'identifier des pistes d'intervention et d'orienter ses revendications futures.
- La troupe de théâtre Les araignées du bouiboui a présenté, en juin 1994, la pièce *Évangéline* qui rappelle l'événement le plus marquant de l'histoire de l'Acadie. Cette production a été réalisée grâce à la collaboration du ministère du Patrimoine canadien, du ministère des Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, de la municipalité de Clare et du secteur privé.
- En mai 1994, une cérémonie de première pelletée de terre a marqué le début de la construction du centre multifonctionnel La Picasso. Ce projet constitue une initiative importante qui contribuera grandement au développement culturel et économique de la communauté acadienne de Petit-de-Grat, comté de Richmond, au Cap-Breton.

Promotion

- Le bureau provincial du ministère en Nouvelle-Écosse fait chaque année la promotion de la Semaine nationale de la francophonie par l'envoi de trousseaux d'information aux clients du Ministère ainsi qu'aux autres ministères fédéraux en région.

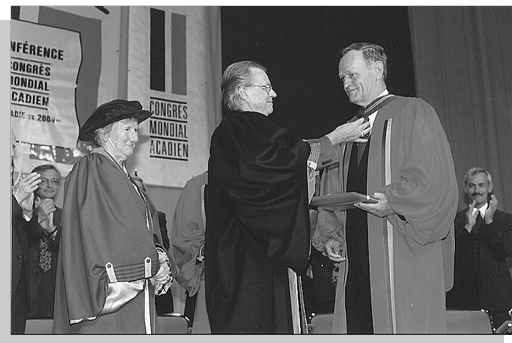
- *Canadian Parents for French* poursuit ses efforts de rapprochement et de sensibilisation auprès de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse. Cette année, des représentants du groupe ont participé à

l'assemblée annuelle de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse afin de mieux comprendre les intérêts des parents acadiens dans le dossier de la gestion scolaire.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Congrès mondial acadien

- Les Retrouvailles et le Congrès mondial acadien ont eu lieu du 12 au 22 août 1994,



Le Premier ministre Jean Chrétien reçoit un doctorat honorifique de l'Université de Moncton devant l'écrivaine acadienne Antonine Maillet.

dans neuf municipalités hôtes du sud-est du Nouveau-Brunswick. Cet événement, le premier du genre dans l'histoire des Acadiens et Acadiennes depuis le Grand Dérangement de 1755, a eu des

impacts national et international importants. On estime à au-delà de 300 000 personnes la participation populaire sans compter les 2 000 congressistes et les 58 000 personnes inscrites aux rassemblements familiaux.

- Un nombre impressionnant de leaders politiques nationaux et internationaux ont participé à l'événement et ont livré des messages importants pour l'avancement de la langue et de la culture françaises au Canada. «C'est le triomphe du fait français en Amérique que nous célébrons ici» a déclaré le premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, lors d'un discours prononcé dans le cadre du Congrès. À l'ouverture officielle du volet Conférence du Congrès mondial acadien, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a parlé longuement des Acadiens, de leur attachement à leur langue et de leur ouverture au monde.

Pour le ministre français de la Culture et de la Francophonie, M. Jacques Toubon, l'Acadie est un modèle à suivre pour le mouvement francophone international.

Collaboration fédérale-provinciale

- Le 16 août 1994, le ministre du Patrimoine canadien était sur place pour annoncer la collaboration du ministère du Patrimoine canadien au projet de construction de l'édifice de génie électrique de l'Université de Moncton. Ce projet permettra à l'Université de se doter d'installations modernes comme des laboratoires spécialisés en micro-électronique et informatique, en énergie et en communications.
- Les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick ont entrepris un projet visant à rendre le format des instruments de recherche et des guides thématiques disponibles en français. Ce projet devrait être complété en 1995-1996.
- La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, conjointement avec l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick, la Fédération des dames d'Acadie, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, la revue *Égalité* et le Commissariat aux langues officielles, a organisé une journée de réflexion sur l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Cette rencontre a permis de déterminer les priorités de la communauté acadienne afin de parvenir à l'égalité de fait des deux communautés.

- La revue économique *Temps d'affaires*, du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, a produit une série d'émissions de télévision qui visait à sensibiliser la population francophone du Nouveau-Brunswick au monde des affaires afin d'augmenter la participation des francophones à l'activité économique.

Développement communautaire

- La mise en ondes de Radio Restigouche, en septembre 1994, résulte d'une initiative communautaire amorcée en 1989 et a donné une radio française aux 17 000 citoyens et citoyennes francophones du Nord du Nouveau-Brunswick, de Robinsonville à Belledune. La réalisation du projet a été rendue possible grâce à la participation du ministère du Patrimoine canadien, du gouvernement provincial et de la communauté.
- La mise en ondes de Radio Beauséjour, en juillet 1994, a répondu au besoin de développement des communications pour les Acadiens et Acadiennes du Sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette radio dessert une population de 75 000 francophones dans un rayon de 175 kilomètres. Tout comme dans le cas de Radio Restigouche, c'est la collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la communauté qui a permis la réalisation du projet.
- Le troisième Festival Jeunesse de l'Atlantique ayant pour thème *Culture sans Censure!* a eu lieu à l'Université de Moncton du 12 au 15 août 1994. Ce Festival, organisé cette année par la Fédération des jeunes du Nouveau-Brunswick, permet aux jeunes artistes de viser l'excellence dans diverses sphères d'activités culturelles. Les évaluations ont démontré le succès et l'importance de cette activité pour la jeunesse francophone et acadienne de l'Atlantique. En plus du ministère du Patrimoine canadien, les

gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Québec, la communauté française de la Belgique, la Fédération de la jeunesse canadienne-française et la Fondation culturelle acadienne ont contribué au succès de cette activité.

Promotion

- Avec la collaboration du ministère du Patrimoine canadien, l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick, la *New Brunswick Teachers' Association* et *Dialogue N.-B.* ont organisé une conférence sur le thème «Vivre ensemble dans un monde en évolution». Cette conférence a permis aux participants de mieux se connaître, d'apprécier davantage les divers groupes linguistiques et culturels qui composent la population de la province, et de faciliter la collaboration.
- L'association *Canadian Parents for French* du Nouveau-Brunswick, conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, a parrainé pendant l'été un camp de jour pour les écoliers de la première à la sixième années inscrits aux cours d'immersion en français, où toutes les activités se déroulaient dans cette langue. On visait ainsi à contrer le fait que, durant les mois d'été, les élèves perdent jusqu'à 30 pour cent de leurs capacités en français.
- Pour souligner la Journée internationale de la francophonie, un spectacle intitulé *La francophonie en mots et en chansons* a été organisé au Théâtre Capitol de Moncton par différents partenaires dont la Société nationale de l'Acadie et le Conseil provincial des sociétés culturelles. Le spectacle mettait en vedette des artistes musicaux d'ici et de la francophonie internationale. Des kiosques sur la francophonie et une exposition de livres ont aussi eu lieu.

Collaboration fédérale-provinciale

- L'entente Canada-Québec dans le secteur des services sociaux et des soins de santé destinés à la population anglophone du Québec en était à la première année de son deuxième terme de cinq ans. L'accent a de nouveau été mis sur le rôle des coordonnateurs provinciaux dans les diverses régions administratives de la province. Ces coordonnateurs jouent un rôle de liaison entre la communauté anglophone et les conseils régionaux, et tiennent ces derniers informés des besoins de la communauté en fait de services. Dans le secteur en rapide évolution des services provinciaux, la communauté perçoit le rôle du coordonnateur comme essentiel.

- Le gouvernement fédéral a collaboré avec le ministère de l'Éducation du Québec aux travaux de construction et de rénovation de l'école de Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine, pour permettre aux élèves anglophones d'étudier dans des installations modernes et répondant à leurs besoins.

- Le ministère de l'Éducation du Québec a offert un nouveau programme aux chefs de file de l'enseignement de l'anglais langue maternelle. *L'Innovation pédagogique et organisationnelle* reconnaît et encourage les activités novatrices par la recherche-action dans le but d'identifier des moyens privilégiés pour surmonter les difficultés systémiques que rencontre le milieu scolaire.

- Le soutien spécial à l'acquisition de matériel didactique et au perfectionnement professionnel des enseignants et enseignantes

d'anglais langue maternelle se poursuit. Ces projets font suite au rapport Chambers portant sur l'enseignement de l'anglais langue maternelle au Québec.

- Grâce à l'entente de collaboration intergouvernementale liant le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil de la magistrature du Québec sur la promotion des langues officielles, qui en était à sa troisième année, les juges des cours provinciales ont pu recevoir une formation spéciale destinée à favoriser l'accessibilité des services juridiques en anglais.

Développement communautaire

- Dans les régions plus isolées du Québec, la *Coasters' Association*, qui regroupe les quinze communautés anglophones dispersées le long de la Basse Côte-Nord, a entrepris la publication, deux fois par année, d'un journal destiné à tenir ses membres et les habitants de ces villages informés des activités de l'association, ainsi que de questions qui intéressent la population de toute la région. Aux Îles-de-la-Madeleine, on a achevé la rénovation du *Heritage Building*, étape modeste mais essentielle vers l'auto-suffisance. Les *Geordie Productions*, compagnie anglophone de tournées théâtrales, qui, pour des collectivités dépourvues au plan des ressources culturelles, constitue la seule possibilité de voir du théâtre professionnel en anglais, a présenté plusieurs productions dans des villages isolés.

- Appuyées par la *Coasters' Association*, trois stations de radio communautaire servant des localités isolées de la Basse Côte-Nord ont



Station de radio communautaire de Harrington Harbour sur la Basse Côte-Nord.

exploré la possibilité de créer un réseau devant relier les communautés de cette région, lesquelles s'échelonnent le long de la côte nord du golfe Saint-Laurent.

- La *Quebec Farmers' Association* a tenu un colloque auquel ont participé dix-huit organisations - groupements locaux, régionaux, provinciaux, ainsi que ministères provinciaux - engagées dans la formation et l'éducation des agriculteurs du Québec. Le colloque avait été précédé d'une série de rencontres avec des agriculteurs afin de solliciter leurs vues et de connaître leurs besoins. Le but visé par l'initiative était d'évaluer les possibilités d'études et de formation s'offrant aux agriculteurs anglophones, et de présenter au colloque les observations recueillies.
- La *Quebec Drama Federation* a mis l'accent sur les activités de formation, tenant quatre ateliers de gestion destinés aux 34 compagnies anglophones de théâtre qu'elle regroupe, ateliers respectivement consacrés à la dynamique des groupes, à l'établissement de bases de données, aux relations avec l'auditoire et à l'intégration de la gestion et de la commercialisation. Entre les ateliers, la Fédération a donné des séminaires axés sur les différentes disciplines et techniques se rapportant au jeu des acteurs et à la mise en scène.
- Quarante-cinq compagnies théâtrales ont donné quelque 275 représentations au

Montreal Fringe Festival, qui présente principalement des spectacles de théâtre amateur produits par des groupes du Québec et de tout le Canada. Environ 25 000 spectateurs ont ainsi pu voir certains spectacles tout à fait captivants et novateurs.

- À Québec, la *Voice of English Quebec* a soutenu l'action d'un comité local ayant pour objectif de transformer le *Morrin College* en un centre communautaire destiné à la population anglophone de la ville. Cette année, la *Voice of English Quebec*, en partenariat avec le collège, a profité du festival annuel d'automne, le *Fall Fest*, pour faire la promotion du projet, a aidé au financement de diverses activités et a exploré d'autres façons de soutenir l'établissement, au sein du collège, d'un centre de recherche et d'interprétation.
- La *Quebec Community Newspapers Association* a lancé un ambitieux projet visant à diversifier ses sources de revenu. En vue d'élargir son marché potentiel, l'association a organisé des séances de formation pour ses membres, a poussé la sollicitation de publicité offerte par les membres et a mis sur pied une vaste tournée de promotion auprès des principaux ministères et organismes du gouvernement provincial. Grâce à l'augmentation des revenus qu'elle tire de ses services informatiques, l'association a pu offrir à ses membres le choix d'acheter, pour location, des modems télécopieurs ultrarapides permettant l'accès au réseau Internet, ainsi qu'à tous les babillards électroniques du réseau canadien de la presse communautaire. Parallèlement, l'association a accru le nombre de ses adhérents grâce à une modification de ses statuts, qui lui permet de ne plus se limiter aux hebdomadaires unilingues anglais de la province, pour s'ouvrir également aux journaux bilingues.

- Alliance Québec a réagi au dépôt de l'avant-projet de loi du gouvernement nouvellement élu de la province, proposant la souveraineté du Québec. Le groupe a publié, en anglais et en français, son propre document de discussion, lequel comporte 24 points, et en a fait une large distribution au sein de la communauté anglophone et à l'extérieur de celle-ci.
- Pour la deuxième année, *Outaouais Alliance* a organisé une réunion de planification et d'établissement de priorités à l'intention des associations régionales, à laquelle ont participé plus de 50 représentants de la commu-

nauté anglophone, et qui a permis de mettre au point des plans d'action concrets visant des projets de partenariat dans les secteurs de la formation, de la promotion des droits de la communauté, de l'emploi des jeunes, et de l'accès aux services en anglais.

Promotion

- Alliance Québec a commandité la production et la diffusion d'une série de capsules radiophoniques invitant à la communication et à une meilleure compréhension entre les communautés linguistiques du Québec.

ONTARIO

Collaboration fédérale-provinciale

- Le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales de l'Ontario, a appuyé la création de conseils économiques régionaux francophones. Ce projet, piloté par l'Association des municipalités francophones de l'Ontario, a permis l'élaboration de plans de développement économique sectoriels dans chacune des régions de la province.
- Le Ministère, en collaboration avec le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario, a financé les premiers Jeux franco-ontariens. Cet événement, piloté par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne, a permis à des jeunes des écoles secondaires de langue française de participer à des rencontres culturelles et sportives.
- Le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Formation, a apporté un appui à *La Chaîne* de TVOntario

pour réaliser une étude de faisabilité pour étendre son canal éducatif de langue française aux autres provinces du Canada.

- Tous les francophones de l'Ontario pourront, dès septembre 1995, poursuivre leurs études collégiales en français. Le réseau collégial de langue française en Ontario sera établi grâce à la collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et la province. L'entente à cet effet prévoit :

- la construction du campus permanent de La Cité collégiale à Ottawa;





- l'établissement des centres d'accès du Collège des Grands Lacs, qui dessert la région centre et Sud-ouest de l'Ontario, situés à Hamilton, Penetanguishene, Toronto, Welland et Windsor. Ce collège «sans murs» se spécialise en enseignement à distance;



- l'établissement du campus principal du Collège Boréal à Sudbury et de six campus satellites répartis dans le Nord de l'Ontario (Elliot Lake, Hearst, Kapuskasing, New Liskeard, Sturgeon Falls et Timmins).

Depuis le 31 mars 1995

Ces trois collèges ont accueilli leurs premiers étudiants dans leurs nouveaux locaux en septembre 1995.

Développement communautaire

- En 1994-1995, certains projets d'immobilisations ont été entrepris : la construction d'un centre scolaire et communautaire à Kingston parrainée par le Centre social et culturel Frontenac et le Conseil scolaire catholique des comtés de Frontenac-Lennox et Addington. Le Centre devrait être opérationnel dès septembre 1996.
- Dans l'Est, trois troupes de théâtres d'Ottawa (Théâtre du Trillium, Théâtre de la Vieille 17 et Vox Théâtre) se concertent pour implanter un centre de théâtre francophone. Dans le Nord, les organismes culturels se proposent de rénover l'édifice Théâtre du Nouvel-Ontario afin de créer un centre d'expression artistique à Sudbury. L'ouverture du Collège Boréal, en septembre 1995, offre des possibilités d'élargir ce partenariat.

Le Ministère a participé à la réalisation d'études de faisabilité et de plan d'affaires pour ces deux centres.

- Au cours de cette période, le Festival franco-ontarien, reconnu comme un événement d'envergure, a pris un nouveau départ. Le ministère du Patrimoine canadien a participé à la 20^e édition du Festival, qui a été un succès.
- L'Association canadienne-française de l'Ontario (Huronie) a entrepris, à la demande de plusieurs familles, un projet de recensement des francophones de la région de Grey Bruce en vue de permettre la mise sur pied de classes de langue française.
- Les organismes francophones du centre/sud-ouest de l'Ontario ont tenu des séances de concertation aux niveaux local, régional et inter-régional afin de permettre aux communautés de se munir d'un plan d'action et de stratégies pour faire face aux restrictions budgétaires provinciales, fédérales et locales.

Promotion

- Monté avec l'aide du personnel régional, un kiosque présentant certaines des activités des Programmes d'appui aux langues officielles était au nombre des expositions organisées à l'occasion des Jeux nordiques, à Thunder Bay (Ontario), en mars 1995. On y trouvait des affiches annonçant les Bourses pour cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles, ainsi que des dessins et des citations tirés des textes soumis aux éditions passées du concours *À vos crayons!* Le kiosque a connu un vif succès, tant chez les athlètes que dans le grand public.

Collaboration fédérale-provinciale

- En mars 1995, le ministre du Patrimoine canadien et le ministre responsable des services en français du Manitoba renouvelaient, pour une période de cinq ans, l'entente-cadre entre le Canada et le Manitoba sur la promotion des langues officielles. L'entente vise à aider le Manitoba à respecter ses obligations en matière de langues officielles selon la *Loi du Manitoba*, et à mettre en oeuvre sa politique des services en français. Les deux gouvernements peuvent ainsi favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine et appuyer des mesures favorisant la mise en oeuvre des services en français au sein de l'administration provinciale, des sociétés d'État et des organismes visés par la politique linguistique provinciale.
- Dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, le gouvernement du Manitoba a mis sur pied un service de ressources pour la prestation de services de santé en français à l'échelle de la province. Ainsi, 21 établissements de santé ont été désignés «établissements de santé officiellement bilingues» par le ministre de la Santé du Manitoba.
- Par le biais de l'entente fédérale-provinciale sur les langues officielles dans l'enseignement, les deux gouvernements ont apporté leur soutien au Collège universitaire de Saint-Boniface pour le maintien de programmes ou services dont :
 - un programme d'informatisation de l'enseignement à l'intention du personnel enseignant et des étudiants;
 - un programme de formation d'animateurs et d'animatrices en garderies (quelque 25 étudiants y étaient inscrits en 1994-1995);

- un programme annuel d'activités culturelles et de formation qui comportait deux productions théâtrales majeures; et
- un centre de perfectionnement linguistique offrant à la clientèle étudiante des programmes de perfectionnement en groupe ou sous forme de tutorats.
- Au chapitre des projets spéciaux dans le cadre de l'entente bilatérale sur les langues officielles dans l'enseignement, on retrouve notamment l'élaboration d'un spectacle avec animation par la troupe du Cercle Molière pour les élèves de la 6^e année inscrits au programme régulier de français langue seconde.
- Le Festival du Voyageur, en collaboration avec le Bureau de l'éducation française du ministère de l'Éducation, a tenu une rencontre d'information à laquelle ont participé quelque 80 professeurs responsables de la diffusion culturelle dans leurs écoles.

Développement communautaire

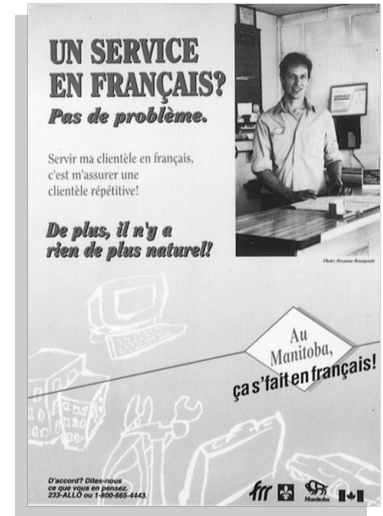
- Dix municipalités bilingues, sous l'égide de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba, ont uni leurs efforts pour entreprendre des initiatives directement reliées au développement économique des communautés francophones. De plus, l'Association a assuré la coordination du développement des services en français dans les municipalités désignées, comme la mise sur pied de bibliothèques bilingues.
- Une collaboration a été établie entre la Fédération provinciale des comités de parents, la nouvelle commission scolaire franco-manitobaine et le ministère de l'Éducation pour assurer l'intégration des ayants droit dans les écoles françaises. Un programme de francisation a fait l'objet d'un projet pilote dans trois prématernelles en

milieux rural et urbain. La Fédération a aussi entrepris la formation des parents à l'échelle de la province pour assurer une participation active de tous les parents dans la gestion des écoles.

- En décembre 1994, la communauté franco-manitobaine recevait les conclusions de l'étude *Un tournant qu'il ne faut surtout pas rater...* traitant des enjeux de l'entente Canada-communauté, notamment en termes de rationalisation des ressources mises à la disposition des organismes. Conformément aux recommandations de l'étude, la communauté entreprenait, en janvier 1995, un processus de revue du financement des organismes et une analyse des mandats et responsabilités des organismes afin d'éliminer la duplication et d'identifier de nouvelles collaborations entre organismes pour réduire les dépenses administratives.
- La communauté a élaboré et mis en oeuvre un plan triennal de communications au Manitoba. Le plan vise, entre autres, à développer des infrastructures de communications stables et efficaces, et à assurer la formation et le développement continu de ressources humaines dans ce domaine.

Promotion

- Dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur la promotion des services en français, la Société franco-manitobaine a réalisé la deuxième étape de sa campagne intitulée *Au Manitoba, ça s'fait en français*. Une trousse éducative, cinq capsules vidéo et des affiches consacrées à la vie française au Manitoba ont été distribuées aux écoles francophones, ainsi qu'aux classes d'immersion de la province.



SASKATCHEWAN

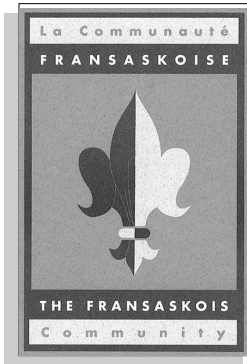
Collaboration fédérale-provinciale

- La coopération fédérale-provinciale a permis de réaliser deux projets importants et prioritaires pour la communauté fransaskoise, soit les centres scolaires et communautaires de Regina (phase I) et de Prince Albert. Les Fransaskois et Fransaskoises ont ainsi vu l'aboutissement de 10 ans de travail consacré à la planifica-

tion et à la revendication de ces projets, dont les retombées seront importantes pour le développement et l'épanouissement des deux communautés. Outre l'école et les associations et services communautaires, ces centres comprendront entre autres les programmes préscolaires, des centres de ressources à vocations scolaire et communautaire ainsi que des gymnases équipés de scènes.

- La Saskatchewan a poursuivi ses activités de traduction des lois. À la suite d'une consultation auprès de la communauté francosaskoise, la Saskatchewan a établi une liste de lois à traduire d'ici 1998.

Développement communautaire



- L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan a lancé le Fonds fransaskois dans le cadre du Rendez-vous fransaskois tenu à Prince Albert. Cette initiative vise à aider les associations et organismes fransaskois à augmenter leur capacité d'autofinancement.
- La Semaine nationale de la francophonie a été marquée par plusieurs événements, dont le lancement de la Carte fransaskoise. Cette carte, commune à l'ensemble des associations et organismes fransaskois, permet d'obtenir des rabais auprès d'entrepreneurs, de commerces et de prestataires de divers services. En plus d'augmenter la visibilité de la communauté fransaskoise, cette initiative vise à rejoindre plus de francophones et à appuyer les entreprises fransaskoises.
- Dans le cadre de l'entente Canada-communauté fransaskoise, un Fonds de développement, géré par la communauté fransaskoise, a été instauré dans le but d'appuyer des projets prioritaires. Ce fonds a permis la réalisation de divers projets, notamment la promotion des Éditions Louis Riel, la mise en oeuvre d'un plan d'action pour l'établissement de programmes de santé dispensés en français, le renouvellement de la collection vidéo du service Rés-O et l'acquisition d'équipement et de matériel informatique à La Coopérative des publications fransaskoises.
- Après avoir cessé, pendant neuf semaines, de publier l'hebdomadaire *L'eau vive*, les membres et le personnel de La Coopérative des publications fransaskoises ont relancé,

dans un nouveau format et avec succès, le seul journal francophone en Saskatchewan. Cette relance du journal s'insérait dans un plan de redressement et de restructuration de la coopérative et de ses activités.

- Les francophones de Ponteix ont ouvert officiellement le Centre culturel Royer le 24 juin 1994. Ce centre permet de regrouper sous un même toit une vaste gamme d'activités et de services destinés aux francophones de la région.
- L'Association des artistes de la Saskatchewan et la Commission culturelle fransaskoise ont offert une série d'ateliers de formation destinés à la relève musicale. Ces ateliers ont pour objectif de dépister et d'appuyer des candidats pour le Gala provincial de la chanson.
- Les communautés fransaskoises du Sud de la Saskatchewan, notamment à Ponteix, Gravelbourg et Willow Bunch, ont joint leurs efforts pour développer un circuit touristique fransaskois mettant en valeur le fait français dans cette région.
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, en collaboration avec le ministère de la Justice de la Saskatchewan et le *Public Legal Association of Saskatchewan*, a publié une série de dépliants d'information sur certaines lois provinciales. Ce projet est un suivi à la traduction des lois en Saskatchewan.

Promotion

- L'association *Canadian Parents for French* de la Saskatchewan a consacré beaucoup de temps à promouvoir les classes d'immersion en français auprès des conseils scolaires et des parents. Grâce à ses efforts, le conseil des écoles publiques de Saskatoon s'est joint à *Canadian Parents for French* pour mettre au point un plan de promotion de l'immersion en français au niveau de la maternelle.

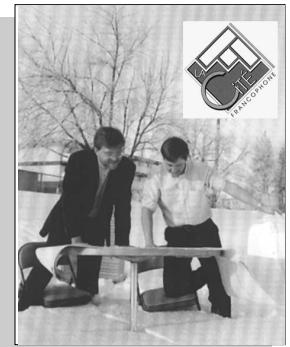
Collaboration fédérale-provinciale

- Une première rencontre, à laquelle participaient des représentants de l'Association canadienne-française de l'Alberta, régionale de Rivière-la-Paix, et du Conseil de santé de la région de Peace-River, a eu lieu avec les représentants du ministère de la Santé de l'Alberta en vue de conclure une entente relative à la prestation de services de santé en français dans la région de Rivière-la-Paix.
- Comme suite à l'Entente spéciale Canada-Alberta relative au développement de l'éducation de la minorité francophone et de l'enseignement du français langue seconde en Alberta, deux sous-ententes ont été conclues en mars 1994 sur les mesures approuvées en matière de gestion scolaire.
- En vertu de la Sous-entente relative à la gestion scolaire, aux programmes d'études en français et aux bourses, 76 étudiants ont profité de bourses spéciales pour parfaire leurs études en français dans des programmes de formation des maîtres à la Faculté Saint-Jean ou à l'extérieur de la province.
- Une douzaine de projets visant l'accroissement de la prestation de programmes d'études ou de ressources en français ont été réalisés.
- Grâce au financement accordé à l'Alberta en vertu de la sous-entente en immobilisation, des travaux majeurs de rénovation et d'agrandissement de la Faculté Saint-Jean ont débuté. Ces travaux visent à moderniser l'immeuble et à rendre plus fonctionnels certains locaux, dont la bibliothèque.
- Les étapes préparatoires à la construction du Centre scolaire et communautaire de Calgary, un projet appuyé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Alberta

dans le cadre de la *Sous-entente relative aux projets d'immobilisation*, ont été complétées. Le Centre, dont la construction est en cours, sera terminé pour la rentrée scolaire de 1997-1998.

Développement communautaire

- Les francophones de la région d'Edmonton ont obtenu l'engagement des ministères de la Diversification de l'économie de l'Ouest et du Patrimoine canadien à l'égard du projet de construction du Centre communautaire La Cité francophone.



Travail pour la construction de la Cité francophone d'Edmonton dans deux pieds de neige!

- En septembre 1994, le Ministère signait avec l'Association canadienne-française de l'Alberta, au nom de la collectivité francophone de l'Alberta, une entente visant à poursuivre le développement et l'épanouissement de la communauté franco-albertaine.
- Le projet de radio communautaire de Rivière-la-Paix va de l'avant, et l'Association canadienne-française de l'Alberta a reçu à cette fin un appui du *Wild Rose Foundation* de l'Alberta. Le scénario technique retenu assure l'autonomie de la station communautaire. La radio aura sa propre fréquence et des heures de diffusion adaptées aux besoins de la communauté.
- L'Association canadienne-française de l'Alberta de Fort McMurray ainsi que la Fédération des parents francophones de l'Alberta ont organisé des ateliers de travail pour accroître leur efficacité dans le contexte de l'entente Canada-communauté.

- L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta, en collaboration avec la Société du barreau de l'Alberta, a lancé cinq nouvelles brochures destinées au public francophone de l'Alberta. Les brochures traitent notamment de questions de litige civil et de droit successoral. Ces brochures ont été distribuées dans les cabinets d'avocats et les bureaux d'associations francophones.
- Un projet spécial a permis aux élus des organismes sans but lucratif de recevoir une formation dans le domaine de la gestion de comités. Cette formation avait pour but d'aider les bénévoles à mieux connaître leur rôle pour ainsi accroître leur efficacité à promouvoir le développement de leur région.
- Le dossier du développement économique des Franco-Albertains évolue de plus en plus. Les gens d'affaires d'Edmonton, de Calgary et des régions rurales conjuguent leurs efforts en vue d'ouvrir un bureau de renseignements et de ressources humaines qui desservirait les gens d'affaires et les futurs entrepreneurs francophones.
- L'Association canadienne-française de l'Alberta de Bonnyville a ouvert un bureau à Grand-Centre afin de desservir les francophones de la base militaire de Cold Lake. Il s'agit d'un projet pilote d'un an. Connu sous le nom de «Franco-départ», ce centre offre surtout de nombreuses activités culturelles.

Promotion

- De nombreuses activités ont été organisées par la Société francophonie de Calgary afin de donner une certaine visibilité à la Semaine nationale de la francophonie. L'événement majeur a été la proclamation officielle de la Semaine par le maire Al Duerr, qui a procédé à la levée du drapeau franco-albertain devant l'hôtel de ville de Calgary, le 15 mars 1995.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Collaboration fédérale-provinciale

- L'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique a réussi, après trois années d'efforts, à mettre en marche un projet de francisation précoce, destiné principalement aux classes de prématernelle. L'objectif est de mettre sur pied un projet pilote dans deux régions en utilisant un modèle développé au Manitoba.
- Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a rendu public un rapport bilingue sur l'éducation et la culture. Le rapport s'est révélé très utile à l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique lors du colloque sur la culture qui a eu lieu en février 1995, où enseignants et parents ont pu échanger sur les problèmes d'ordre culturel. Il permettra à l'Association de faciliter la gestion scolaire et l'élaboration du programme d'enseignement.
- Éducentre, le service d'éducation et de formation des adultes en français, a continué d'offrir ses services dans des domaines prioritaires tels l'alphabétisation, le perfectionnement professionnel, la formation communautaire et la formation à distance.
- Le projet d'éducation à distance, Télécolombie, s'est poursuivi pour une deuxième année. Ce projet vise à relier les vingt-cinq écoles qui offrent le Programme cadre de français au niveau secondaire à un réseau électronique de formation à distance et de cours médiatiques.

Développement communautaire

- Lors de son assemblée générale annuelle, en octobre 1994, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique lançait le programme des activités visant à célébrer son 50^e anniversaire et plus de 200 ans de présence francophone sur la Côte ouest. Une magnifique affiche intitulée «200 ans d'histoire... 50 ans de Fédération» (dans les deux langues officielles) a été réalisée et largement distribuée dans la province et au Canada. Toutes les activités entreprises pendant l'année avaient pour



but de mettre en valeur la force francophone en Colombie-Britannique et de faire connaître la contribution des francophones à l'histoire politique, économique et culturelle de la province.

- La troisième édition des Jeux francophones de la Colombie-Britannique s'est tenue à Kamloops en mai 1994 et a réuni plus de 450 jeunes athlètes francophones et francophiles du réseau des écoles et de la communauté. En plus des événements sportifs, 10 forums ont été offerts sur des sujets tels que le décrochage scolaire, le SIDA, le racisme et la violence dans les médias. Le Conseil jeunesse de la Colombie-Britannique, responsable de l'organisation de l'événement, a atteint son objectif qui était de briser le sentiment d'isolement physique et linguistique chez les jeunes francophones de la province.
- Les Scouts et les Guides francophones de la Colombie-Britannique ont travaillé à préparer la célébration du 40^e anniversaire du mouvement, qui avait lieu en novembre 1995. Une exposition historique a été présentée à la Place des Arts de Maillardville

pendant trois semaines. Trois jeunes et leur commissaire scout des Pionniers de Maillardville représentaient l'Ouest canadien au Jamboree mondial qui s'est déroulé aux Pays-Bas, en juillet 1995.

- La Société Maillardville-Uni a présenté la 6^e édition du Festival du Bois en mars 1995. Ce festival est un événement culturel et communautaire important pour la communauté francophone de Maillardville et pour la province car il célèbre les valeurs et traditions laissées en héritage par les premiers pionniers francophones venus travailler dans l'industrie du bois au début du siècle. Cette année, le festival a attiré plus de 7 000 personnes de tous les coins de la province et des États-Unis. Le Festival du Bois devient de plus en plus populaire et constitue un apport économique et touristique important pour la municipalité de Maillardville-Coquitlam.
- Dans le cadre du Festival d'été, le Centre culturel francophone de Vancouver a offert des activités culturelles réparties sur trois jours. Quelque 2 000 personnes ont profité de cette journée où le français était à l'honneur.

Promotion

- Le bureau régional du Ministère en Colombie-Britannique continue de soutenir les efforts de la section provinciale de *Canadien Parents for French*, qui a contribué de façon considérable à accroître, au cours des 25 dernières années, le nombre des élèves fréquentant les classes d'immersion en français, lequel est passé de 35 à 30 000.
- La Fête colombienne des enfants, populaire festival organisé pour les enfants francophones de la Colombie-Britannique, a orienté ses efforts, cette année, vers trois municipalités : Coquitlam, Nanaimo et Kelowna, permettant ainsi à tous les élèves des classes françaises de la province de participer à cette manifestation culturelle. Un programme spécial a aussi été mis au point pour les élèves qui étudient le français comme langue

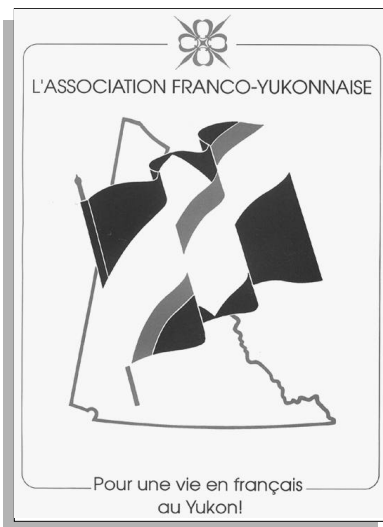
seconde. Dans chaque municipalité, on leur a réservé une journée particulière afin de mieux répondre à leurs besoins.

Cette formule s'est révélée très populaire et, cette année encore, la Fête a connu un éclatant succès.

YUKON

Collaboration fédérale-territoriale

- Le ministère du Patrimoine canadien et le gouvernement du Yukon ont renouvelé, en avril 1993, une entente de cinq ans pour l'organisation, l'amélioration et la mise en place de services en français, conformément aux dispositions de la *Languages Act* du Yukon. Le modèle retenu pour la mise en place des services a été élaboré en concertation avec la communauté francophone. Il vise à concentrer tous les services en français dans un même lieu, et à couvrir des secteurs prioritaires comme l'éducation, la justice, la santé, les communications et les services sociaux.



- Le Bureau des services en français, qui a la responsabilité de coordonner la mise en oeuvre de la *Languages Act* du Yukon, s'est occupé d'organiser des rencontres tripartites réunissant des représentants des administrations territoriale et fédérale, ainsi que de la communauté, et a élaboré, en concertation avec l'Association franco-yukonnaise, le texte d'un accord de contribution de trois ans.
- Le Ministère a collaboré à la construction d'un nouvel immeuble pour abriter l'École Émilie-Tremblay, ainsi qu'une garderie attenante.

Parmi les projets à signaler :

- la production de l'édition française du Guide touristique du Yukon;
- la production par des élèves de l'École Émilie-Tremblay d'une bande vidéo évoquant le souvenir de pionniers remarquables comme Émilie Tremblay, première femme non autochtone vivant dans la région à l'époque de la ruée vers l'or;
- la production d'un « passeport » incitant les francophones à se faire servir en français chez les commerçants locaux et dans les agences gouvernementales;
- l'achat d'ouvrages en français destinés aux bibliothèques territoriales et municipales.

Développement communautaire

- Les inscriptions à la Garderie du petit cheval blanc ont doublé en deux ans, ce qui démontre que les parents sont sensibilisés à l'importance de maximiser les contacts et les échanges en langue française. La garderie offre également des activités parascolaires.
- La Société Les EssentiElles, créée en mars 1995, est un organisme regroupant près de 30 femmes franco-yukonnoises. Un service permanent d'accueil est assuré au bureau de l'Association franco-yukonnaise, et un espace y est réservé à la documentation et aux diverses ressources disponibles. On y offre des services de référence pour les femmes francophones, des soupers-causeries et des ateliers éducatifs.

- Le ministère du Patrimoine canadien a collaboré à la construction d'un centre économique, culturel et communautaire à Whitehorse avec d'autres partenaires qui participaient au projet.
- La Semaine nationale de la francophonie a été célébrée en mars et a été marquée par divers spectacles, ainsi que par des activités spéciales dans les classes d'immersion en français.

Promotion

- La Francofête, une semaine entière d'activités destinées aux francophones et à l'ensemble de la collectivité, s'est tenue en octobre et a donné lieu, notamment, à des petits déjeuners et à des banquets communautaires, ainsi qu'à des présentations de films.
- Afin de renforcer ses liens avec d'autres groupes de la population, notamment avec les citoyens autochtones, la communauté francophone a pris part aux activités de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi qu'à des spectacles réunissant des artistes autochtones et francophones, et à des manifestations sportives conjointes, sous le thème «Ensemble en harmonie».

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Collaboration fédérale-territoriale

- Le 14 mars 1995, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont ratifié le renouvellement de l'Accord de coopération visant à appuyer et à renforcer le français et les langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette collaboration permet au gouvernement des Territoires de continuer à fournir des programmes et des services en français aux communautés francophones ainsi qu'à préserver, promouvoir et renforcer les langues autochtones.
- L'Accord de coopération Canada-Territoires du Nord-Ouest, d'une durée de trois ans, appuiera divers services et programmes : par exemple, la prestation de services du gouvernement territorial dans toutes les langues officielles; des projets de développement culturel et communautaire pour les francophones; des projets de radiodiffusion en français et en langues autochtones; des services de traduction et d'interprétation pour les tribunaux et l'assemblée législative ainsi que la production de matériel et la prestation de services en français et en langues autochtones visant la sensibilisation et l'éducation en matière de santé.
- Du côté de l'éducation, les programmes d'enseignement en français à Iqaluit (de la maternelle à la 7^e année) et à Yellowknife (de la maternelle à la 9^e année) ont été consolidés et le programme d'immersion en français de la Commission scolaire catholique de Yellowknife a été développé pour les élèves de 10^e et de 11^e années.
- En 1994-1995, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife a entrepris sa deuxième année de fonctionnement avec cinq conseillers. Le nombre d'inscriptions aux écoles Allain-St-Cyr de Yellowknife (50 élèves) et Nagasuk d'Iqaluit (20 élèves) ne cesse de s'accroître.



Étudiants de l'École Allain-St-Cyr au camp de neige.

Développement communautaire

- Le 21 mars 1995, le Prix littéraire franco-ténois a été lancé par la Fondation franco-ténoise. Ce concours vise à encourager toutes les formes de littérature portant sur le Nord canadien (ex. poésie, essai, conte, récit). Parmi les dix prix remis figurent des séjours dans un camp d'été littéraire pour les jeunes, un séjour au Camp littéraire Félix-Leclerc, une visite au Salon du livre de Montréal, des livres, etc.
- Dans le but d'améliorer les communications avec ses membres, la Fédération franco-ténoise s'est dotée d'un bulletin de liaison interne.

Promotion

- La Semaine de la francophonie a été célébrée par tous les francophones des Territoires du Nord-Ouest. À Iqualuit, par exemple, on a présenté un festival de films francophones, et à Yellowknife, tous les élèves de l'École Allain-St-Cyr sont allés à la cabane à sucre et ont eu droit à une excursion en traîneau à chiens.

B. Sur la scène nationale

1. Collaboration fédérale-provinciale

- À l'instigation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, une première rencontre fédérale-provinciale/territoriale des ministres responsables des langues officielles et des services à la minorité de langue officielle a eu lieu les 15 et 16 août 1994, à Moncton, dans le cadre du Congrès mondial acadien. Cette rencontre a permis de jeter les bases d'un forum permanent qui contribuera à un partage d'information et d'expertise en matière de services dans la langue de la minorité. Les travaux de ce forum pourront également guider le ministère du Patrimoine canadien dans la conclusion d'ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en cette matière. En favorisant la création de ce forum et en participant à la collaboration multilatérale, le gouvernement fédéral cherche à multiplier les retombées positives de ses efforts de promotion auprès des provinces.
- Les négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) en vue de la conclusion d'un nouveau protocole multilatéral sur les langues officielles dans l'enseignement se sont poursuivies en 1994-1995. Ce protocole, échu depuis 1993, établit les conditions régissant l'appui du gouvernement fédéral aux provinces et territoires pour le maintien et le développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. L'absence de protocole multilatéral n'a toutefois pas empêché la prestation du programme. Depuis 1993, le Ministère a conclu des ententes bilatérales annuelles qui lui permettent de poursuivre son appui aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

2. Développement communautaire et collaboration avec les organismes francophones nationaux

De nombreuses activités d'envergure nationale ont été réalisées, en 1994-1995, avec l'appui du ministère du Patrimoine canadien, par l'ensemble des organismes nationaux oeuvrant à l'avancement de la francophonie canadienne. Voici plusieurs exemples de ces réalisations, présentés par grand secteur d'activité :

Associations et stratégies

- Le 25 janvier 1995 a marqué l'ouverture officielle de la Place de la francophonie à Ottawa, édifice qui regroupe sous un même toit cinq organismes désireux de consolider leurs opérations. Ces organismes sont : la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Fédération culturelle canadienne-française, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et le Conseil canadien de la coopération.
- À une époque où il faut constamment rajuster le tir et s'adapter au changement, de nombreuses activités de formation ont eu lieu pour les bénévoles et permanents des associations, entre autres dans le domaine de la gestion des médias. Des stages de formation ont été dispensés par la Commission nationale des parents francophones, notamment aux conseillers scolaires et aux intervenants du secteur préscolaire. Des organismes se sont dotés d'une nouvelle planification stratégique, notamment la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, et d'autres, comme l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada, se sont consacrés à leur développement organisationnel.
- Les organismes ont été très actifs dans leurs activités de représentation. Entre autres, ils

ont déposé nombre de mémoires sur divers dossiers : inforoute (Fédération des communautés francophones et acadienne et Fédération de la jeunesse canadienne-française), Société Radio-Canada (Fédération des communautés francophones et acadienne et Regroupement des arts médiatiques), perfectionnement des ressources humaines et plusieurs autres.

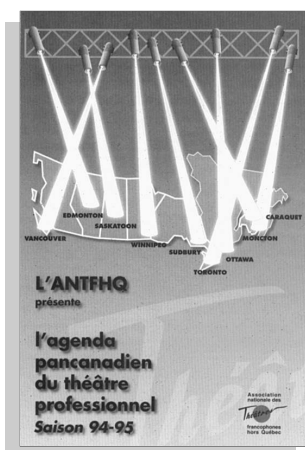
Éducation

- Le module d'expertise de la Commission nationale des parents francophones a produit cette année six avis juridiques sur la gestion scolaire à l'intention de quatre composantes provinciales. Ce module d'expertise a pour mandat de conseiller la Commission sur le suivi à apporter aux décisions de la Cour suprême et sur les stratégies de négociation à favoriser.
- La Commission nationale des parents francophones a entrepris une étude sur les enfants surdoués afin de sensibiliser les parents et les professeurs au fait que ces enfants peuvent devenir des décrocheurs et d'identifier des solutions (par exemple, des centres d'excellence).
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française a produit un répertoire regroupant plus de 300 nouvelles bourses d'études nationales et provinciales. Elle a également mis à jour son Répertoire des programmes d'études postsecondaires et a constitué un guide sur le fonctionnement des conseils étudiants.
- Le Réseau national d'Action Éducation Femmes a mené le projet intitulé *Vers l'équité en éducation physique : partenariat et création d'un milieu non sexiste pour les jeunes francophones* afin d'identifier des stratégies pour créer un environnement non

sexiste dans les cours d'éducation physique. Pour réaliser le projet, le Réseau a tenu une ronde de consultations provinciales suivie d'une concertation nationale, en plus de produire une trousse d'information sur l'équité.

- Le Réseau a également tenu la Semaine nationale de l'éducation des femmes francophones, du 23 au 30 octobre 1994, sous le thème *L'Éducation, l'avenir au coeur du présent*.

Culture



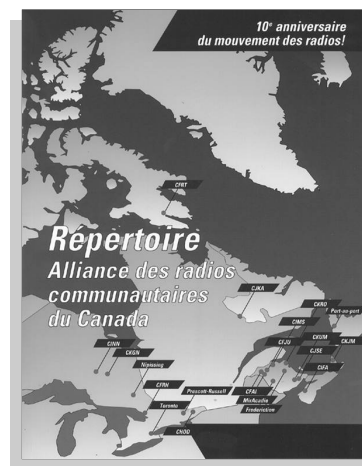
- L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec a produit la deuxième édition de l'Agenda pancanadien du théâtre professionnel qui met en valeur les quelque 30 pièces de théâtre produites par ses 12 troupes membres.

- En 1994-1995, les théâtres ont joué un rôle clé en milieu scolaire. Ils ont présenté 455 représentations dans 372 écoles et ont rejoint 80 664 élèves. De plus, 33 troupes scolaires ont participé à trois festivals organisés par les théâtres professionnels (850 élèves ont participé à 47 spectacles).
- La Fédération culturelle canadienne-française, grâce à son service Coup de pouce, contribue au développement culturel, communautaire et artistique des francophones en offrant une certaine contribution financière ou des dons de services à des organismes oeuvrant dans ces domaines. Elle encourage aussi la diversification du financement, la concertation et l'échange d'information entre intervenants de différentes régions du pays.

- Le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française a organisé la deuxième Quinzaine promotionnelle des littératures d'expression française pour faire la promotion de 19 titres, avec la participation de près de 50 librairies.

Communications et Radio communautaire

- En 1994-1995, l'Association de la presse francophone a lancé un nouveau programme de journalistes coopérants canadiens. Ce programme permet à de jeunes finissants en communications et en journalisme des collèges et universités de se trouver un emploi après leurs études dans des journaux membres de l'Association.
- Afin de faciliter la vente locale et nationale de publicité et de favoriser l'autosuffisance de ses membres, l'Association de la presse francophone a entrepris de dresser le profil des lecteurs des journaux membres.
- L'Alliance des radios communautaires du Canada a entrepris une étude semblable pour mieux connaître l'auditoire des radios et ainsi mieux orienter la programmation.



- À l'occasion du dixième anniversaire du mouvement des radios communautaires, l'Alliance des radios communautaires du Canada a également produit un répertoire des radios communautaires au pays pour en promouvoir l'existence et les aider à recueillir des fonds publicitaires.

- L'Alliance des radios communautaires du Canada a amélioré son équipement de radios mobiles pour mieux servir ses membres. En effet, cet équipement, qui sert à des diffusions de courte durée, constitue un outil par excellence de collecte de fonds pour les radios en développement.

Inforoute

- En février 1995, l'Association de la presse francophone a entrepris un projet de raccordement entre ses journaux et son bureau national par l'entremise du réseau Internet. Un premier essai, visant à relier le journal *La Liberté* du Manitoba à l'Association, a démontré qu'Internet constitue vraiment la voie de l'avenir.
- En 1994-1995, la Fédération culturelle canadienne-française a établi les bases d'une collaboration avec le Village électronique francophone pour assurer la présence de la francophonie canadienne sur l'inforoute. La Fédération développera des contenus culturels et assurera la liaison avec les membres du réseau associatif de la francophonie canadienne.
- Pour l'Alliance des radios communautaires du Canada, un premier pas vers l'inforoute a été d'installer un système de communication dans sept radios pour leur permettre de communiquer par courrier électronique, d'avoir accès à un babillard et de tenir des conférences. L'Alliance a également entrepris une étude pour déterminer l'équipement nécessaire pour soutenir un service de nouvelles, d'échange d'émissions et de formation à distance.

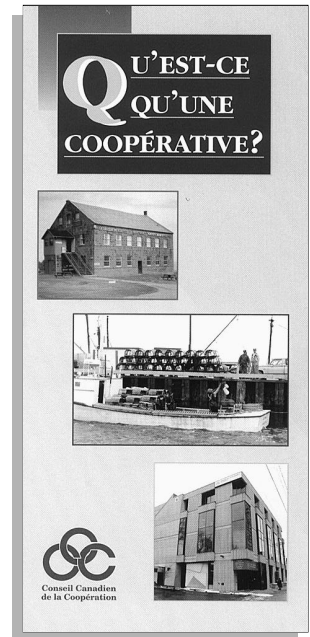
Depuis le 31 mars 1995

Un colloque sur l'inforoute, organisé par le ministère du Patrimoine canadien en juin 1995, a aidé à sensibiliser nombre d'intéressés aux possibilités que présente ce mode d'information.

Beaucoup de progrès a été réalisé dans ce dossier. Plusieurs organismes nationaux «navi-guents» maintenant sur l'inforoute et d'autres se préparent à le faire.

Économie

- Par suite du Sommet économique franco-phonie national de 1993, le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne, parrainé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le Conseil canadien de la coopération, a vu le jour. Son mandat est d'élaborer un plan directeur en formation professionnelle et en adaptation de la main-d'oeuvre, lequel devrait être prêt dans un proche avenir.



- Le Conseil canadien de la coopération assurait la présidence et les services de secrétariat de la Table de concertation sur le développement économique, à laquelle siégeaient des organismes nationaux de tous les secteurs. Le mandat de cette Table est d'élaborer des pistes d'action concrètes pour donner suite au Sommet économique national. En 1994-1995, ses travaux ont porté sur la promotion de l'entrepreneuriat, la formation professionnelle et l'inforoute.
- Pour souligner l'année de l'éducation coopérative, le Conseil canadien de la coopération a mené plusieurs activités de promotion, notamment auprès de la jeunesse. Il a incité plusieurs coopératives francophones à offrir aux jeunes un apprentissage pratique des principes et des valeurs du mouvement coopératif et à les sensibiliser à l'importance du développement communautaire.
- Le Conseil canadien de la coopération, dans le cadre de ses activités de promotion, a également produit une brochure mettant en

valeur les principes de la coopération et la création de coopératives.

- Comme la Fédération de la jeunesse canadienne-française a choisi d'accorder la priorité au dossier de l'entrepreneuriat chez les

jeunes, elle a décidé d'offrir deux Prix Entrepreneuriat Jeunesse. Le premier vise à reconnaître l'esprit d'entrepreneuriat d'un jeune ayant déjà établi son entreprise, et le deuxième sert à encourager un jeune à l'étape de la planification de son entreprise.

3. Promotion et dialogue

En plus de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophone qui vivent en situation minoritaire, le Ministère cherche à promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. Le caractère bilingue du Canada est un élément fondamental de notre identité nationale. En partenariat avec des organismes oeuvrant dans différents milieux, nous faisons valoir les avantages et les retombées de la dualité linguistique chez nous et à l'étranger, nous aidons les organismes bénévoles à refléter cette caractéristique dans leurs activités et nous encourageons les activités qui favorisent la compréhension mutuelle entre les francophones et les anglophones.

Pour ce faire, le message véhiculé en matière de langues officielles se greffera de plus en plus à d'autres, afin de le rendre accessible à un plus grand nombre de personnes. Rejoindre les Canadiens et les Canadiennes de tous les milieux (éducatif, sportif, culturel, etc.) constitue un élément clé de la stratégie de promotion que nous voulons mettre en place. Par exemple, le Ministère collabore avec les bureaux national et régionaux de *Canadian Parents for French* pour accroître l'accès à l'enseignement de la langue seconde et promouvoir la dualité linguistique partout au Canada.

Il a été possible de mettre en valeur l'expertise canadienne en matière d'enseignement des langues secondes à l'étranger grâce à la participation d'experts canadiens dans différents forums internationaux au sein du Conseil de l'Europe. Ces échanges ont permis de con-

firmer le rôle de chef de file du Canada et ont suscité des collaborations avec d'autres pays participants.

Depuis le 31 mars 1995

Un plan d'action a été élaboré afin d'insérer les langues officielles dans les grandes initiatives stratégiques du gouvernement en matière de tourisme et de promotion de l'éducation sur la scène internationale.

Un certain nombre d'activités visant à promouvoir la dualité linguistique ont eu lieu au cours de l'année, à l'administration centrale et dans les régions. Il y a eu notamment des concours et des expositions, on a produit et diffusé divers types de documents, et on a organisé des activités destinées à promouvoir de façon spéciale l'enseignement dans leur langue aux minorités ou l'enseignement de la langue seconde, ou encore le développement culturel des communautés vivant en situation minoritaire. On trouve ci-après la description de quelques-unes de ces activités, parmi les principales. Les activités de nature régionale sont décrites aux pages 20 et suivantes, sous la rubrique «Sur la scène régionale».

Semaine nationale de la Francophonie

Pour la troisième année consécutive, le Ministère a participé activement à la célébration de la Semaine nationale de la francophonie. Cette manifestation, qui s'est déroulée du 20 au 26 mars 1995, est coordonnée par l'Association canadienne d'éducation de langue française. Cette Semaine vise à pro-



mouvoir la vitalité et l'usage du français, et favorise la discussion et les échanges d'idées entre les divers secteurs de la communauté francophone du Canada concernant leurs réalisations. Le thème de la Semaine de 1995, «La diversité ethnoculturelle au sein de la communauté francophone du Canada», a été choisi afin de rendre hommage aux Canadiens de cultures et d'origines diverses qui ont en commun le français comme langue d'usage. Le ministre du

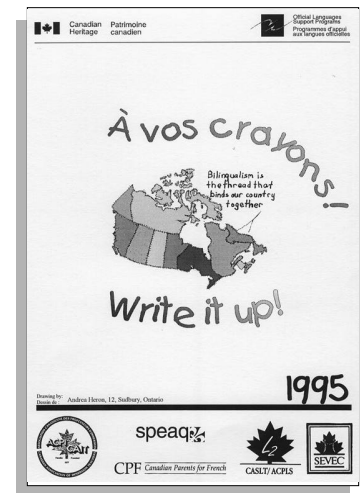
Patrimoine canadien a invité ses collègues du Cabinet fédéral à prendre part aux activités de leurs ministères respectifs. Du matériel conçu pour la promotion de la Semaine a aussi été distribué aux bureaux régionaux du gouvernement fédéral.

Le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, une cérémonie officielle s'est déroulée sur la colline du Parlement, à laquelle participaient le Premier ministre, les présidents de la Chambre des communes et du Sénat, le ministre du Patrimoine canadien, ainsi que plusieurs autres ministres fédéraux, et au cours de laquelle des *prix de la Francophonie*, canadiens et internationaux, ont été attribués dans les domaines de l'éducation, de l'informatique et de l'alphabétisation. Par ailleurs, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a organisé, dans le foyer de l'immeuble abritant le siège administratif du ministère du Patrimoine canadien, une exposition dans le cadre de laquelle des représentants de TV5, de l'Association canadienne d'éducation de langue française et de la Banque internationale d'information des États

francophones, ainsi que du personnel de la bibliothèque ministérielle et du programme du Multiculturalisme, étaient sur place pour répondre aux questions.

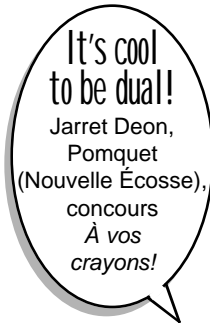
CONCOURS À vos crayons!

L'édition 1995 du concours *À vos crayons!*, s'adressant aux écoliers âgés de 10 à 13 ans qui sont inscrits dans des classes d'apprentissage de la deuxième langue officielle, a connu un succès sans précédent. Avec la précieuse collaboration de *Canadian Parents for French*, de l'Association canadienne des professeurs d'immersion, de l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, de la Société éducative de



visites et d'échanges au Canada, ainsi que de la Société pour la promotion de l'anglais langue seconde au Québec, le ministère du Patrimoine canadien a supervisé ce troisième concours annuel de composition.

Cette année, on a demandé aux concurrents de toutes les régions du Canada d'écrire au très honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, afin de lui parler de l'importance du français et de l'anglais dans notre pays, et de lui dire pourquoi ils sont fiers de connaître les deux langues officielles du Canada. Ils devaient créer un slogan exprimant la satisfaction qu'on éprouve lorsqu'on sait parler le français et l'anglais.



**It's cool
to be dual!**
Jarret Deon,
Pomquet
(Nouvelle Écosse),
concours
À vos
crayons!

Les 4 200 écoliers qui ont écrit à M. Chrétien ont semblé y prendre beaucoup de plaisir, et lui ont exprimé avec conviction leurs vues touchant les deux langues officielles du Canada. Plusieurs thèmes sont revenus fréquemment dans leurs lettres :

- l'unité canadienne est essentielle;
- gardez le Québec dans le Canada;
- continuez à soutenir financièrement l'étude de la langue seconde;
- l'étude d'une deuxième langue rend les gens plus ouverts aux autres cultures.



**Deux
langues unies
dans un pays.**
Mark Engel,
Calgary (Alberta),
concours
À vos
crayons!

Cette année encore, 100 prix ont été attribués. Les quatre concurrents ayant remporté un premier prix, respectivement de l'Ontario, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ont reçu des lecteurs de disques compacts stéréo; les gagnants des deuxième, troisième et quatrième prix ont eu, respectivement, des baladeurs, des sacs à dos et des «tee-shirts». Tous ceux et celles qui ont participé au concours ont reçu une lettre personnelle signée par le Premier ministre.

Les slogans récoltés dans le cadre du concours de cette année seront reproduits dans divers documents promotionnels du ministère du Patrimoine canadien, ainsi que dans ceux des associations qui étaient nos partenaires. Un autre concours est prévu pour l'an prochain.

Dictée P.G.L. et Dictée des Amériques

- La Dictée P.G.L., initiative de la Fondation Paul Gérin-Lajoie qui remonte à cinq ans, comporte une série d'activités s'échelonnant de novembre à mai. Elle permet aux élèves des écoles primaires francophones, ainsi qu'aux écoliers qui fréquentent les classes d'immersion, d'améliorer leur connaissance du français par des moyens intéressants et

amusants, tout en développant chez eux la conscience des questions environnementales, et elle les incite au partage et à la solidarité avec les enfants des pays du tiers monde. L'une des activités consiste en un grand concours de dictée française qui rassemble des jeunes du Canada, de la Louisiane et du Sénégal, et qui s'achève en mai par une finale télévisée. Grâce à la contribution du Ministère, plus de 106 000 élèves de 643 écoles de toutes les provinces ont pris part au concours. Pour la première fois, on a imprimé des dépliants en anglais pour faire la promotion du concours auprès de la majorité anglophone.

- Le Ministère a aussi participé à la deuxième édition annuelle de la Dictée des Amériques, concours international de dictée française qui remporte un grand succès, aide à promouvoir l'usage du français et contribue au renforcement de l'influence de cette langue sur la scène mondiale.



Les quelque 60 000 concurrents qui ont pris part au concours venaient de neuf des provinces et territoires du Canada, ainsi que des États-Unis, de l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Afrique. Notons avec intérêt que, parmi les cinq grands champions, se trouvaient deux Canadiens, venus du Manitoba et du Québec. L'un des juges, lors de la finale télévisée à l'Université de Montréal, était Hélène Cormier de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles. À cette occasion, le Ministère avait installé un stand dans le foyer de l'université, où était affiché un

message du ministre du Patrimoine canadien adressant ses meilleurs voeux aux finalistes et aux champions de la Dictée des Amériques.

275-Info

Cette série de neuf émissions radiophoniques d'affaires publiques, s'adressant aux jeunes francophones de six à douze ans, partout au pays, a été diffusée à raison d'une par mois entre octobre 1994 et juin 1995, sur la chaîne radio française de la Société Radio-Canada, en collaboration avec l'Association canadienne d'éducation de langue française. Elle a été produite conjointement avec *275-ALLÔ*, une tribune téléphonique quotidienne populaire auprès des enfants.

Chacune des émissions a été préparée dans une école, par des écoliers intéressés par le projet. Des thèmes très variés ont été traités, comme les droits des enfants, les Jeux du Canada, le cinéma, la Francophonie, les relations entre francophones et anglophones, les peuples autochtones, les arts et la culture. Des élèves de quelque 60 écoles françaises et d'immersion en français réparties à travers le pays ont participé avec enthousiasme au développement de ces thèmes, et exprimé leurs vues à la radio, dans une grande diversité d'accents régionaux.

La série *275-INFO* a reçu un excellent accueil, non seulement des élèves mais aussi des écoles participantes. L'auditoire comptait un grand nombre d'enseignants et de parents d'élèves, ainsi que d'autres membres de leurs familles et leurs amis. Pour la dernière émission, on avait invité des enfants des dix provinces et des deux territoires à vanter les mérites de leur coin de pays comme un endroit agréable où passer ses vacances d'été.

Depuis le 31 mars 1995

L'émission *275-Info* a été choisie, à l'automne de 1995, parmi 55 candidatures de provenance du monde entier, comme gagnante du grand prix de la *Asia-Pacific Broadcasting Union*, dans la catégorie «émissions pour enfants».

Matériel de promotion

Outre les activités signalées ci-dessus pour la promotion des langues officielles, au cours de l'exercice 1994-1995, le ministère du Patrimoine canadien a produit et diffusé du matériel de promotion comprenant des publications, des fiches documentaires, des dépliants et des documents de travail. Plusieurs de ces articles ont été réalisés avec la participation d'autres organisations. On en trouvera la liste complète à l'annexe A («Publications») à la page 50.

Échanges et séjours linguistiques

Le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme de moniteurs de langues officielles remportent tous deux un grand succès. Ils visent à donner aux jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion d'apprendre le français ou l'anglais langue seconde ou, dans le cas des minorités francophones, de perfectionner leur langue maternelle. Ces programmes sont administrés par les ministères de l'Éducation des gouvernements provinciaux et territoriaux, en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Leur popularité est telle que, chaque année, le nombre d'inscriptions dépasse largement celui des places disponibles.

- En 1994-1995, grâce au Programme de bourses pour les cours d'été de langues, 6 200 jeunes ont suivi pendant cinq semaines des cours d'immersion dans une quarantaine de collèges et d'universités partout au Canada. Les boursiers reçoivent une formation bien structurée et participent à de nombreuses activités culturelles après les heures de cours. Ils sont logés dans les résidences des collèges et des universités ou dans des maisons privées, de sorte que leur apprentissage demeure intensif pendant les cinq semaines.

- D'autres bourses sont accordées à des étudiants de niveau postsecondaire pour qu'ils



Étudiants apprenant la langue seconde avec une monitrice.

travaillent, à temps partiel, comme moniteurs (langue seconde ou langue de la minorité) dans le cadre du Programme de moniteurs de langues officielles. Un autre volet du programme permet

également à des moniteurs de travailler à temps plein dans les collectivités rurales ou semi-urbaines. En 1994-1995, près de 1 000 étudiants ont participé au programme.

Les moniteurs travaillent dans les établissements d'enseignement pendant huit mois dans le cas des moniteurs à temps partiel, et pendant neuf mois dans le cas des moniteurs à temps plein. Les moniteurs se voient confier diverses tâches qui, conjuguées au fait qu'ils participent à la vie quotidienne de la collectivité, leur permettent d'approfondir la connaissance de leur langue maternelle ou de leur langue seconde.

Collaboration avec le secteur bénévole

Notre pays compte des centaines d'organisations bénévoles qui tiennent à ce que leurs services soient offerts à leurs membres dans les deux langues officielles, et veulent aussi communiquer de façon plus efficace avec le grand public. Le Ministère verse à ces organisations des subventions pouvant s'élever à la moitié des coûts des services de traduction et d'interprétation lors de colloques, de réunions et d'autres rassemblements importants. Le Ministère prend également en considération les projets des organisations désireuses de développer leur capacité de services dans les deux langues officielles.

Soutien financier

- Le Ministère fait toujours face à une demande très forte d'aide financière visant la prestation de services dans les deux langues officielles. Cette année, quelque 200 associations ont reçu de l'aide pour organiser, partout au Canada, d'importantes activités dans les deux langues officielles.
- En dépit des compressions budgétaires, le programme a également pu continuer à dispenser de l'aide à certains groupes pour établir de façon permanente dans leur organisation des services dans les deux langues officielles. Soixante-cinq groupes sont ainsi engagés dans des programmes échelonnés sur trois à cinq ans en vue d'atteindre cet objectif.

Élaboration d'outils

Afin de permettre au plus grand nombre possible de groupes de profiter de l'expérience acquise par les conseillers et par les bénéficiaires du Programme d'aide à l'implantation de services dans les deux langues officielles, on a conçu l'idée de produire un guide pratique touchant la gestion de services de ce type. La recherche est maintenant terminée, et le guide devrait paraître dans un proche avenir. On y trouvera en particulier de l'information sur les stratégies à employer, sur l'établissement d'un budget de services dans les deux langues officielles, ainsi que des modèles de services bilingues.

“ Nous apprécions beaucoup l'appui que le ministère du Patrimoine canadien nous a accordé. Cette année, nous avons réussi à créer un climat favorable au changement à l'intérieur de notre organisation, tant au niveau national qu'au niveau régional. Nous croyons maintenant être en mesure d'améliorer de façon constante les services que nous offrons à nos membres appartenant à l'un et l'autre groupe de langue officielle.”

Extrait d'une lettre de M. Eric Burton, coordonnateur du développement régional, Boys and Girls Clubs of Canada

V. Activités d'appui stratégique

Introduction

Reconnaissant l'importance de s'adapter rapidement aux transformations de la société canadienne, le ministère du Patrimoine canadien et ses partenaires ont mené de nombreuses activités d'analyse, de recherche et de réflexion dans le but de soutenir et d'orienter l'action dans les différents secteurs d'intervention. Ces activités ont permis de dégager les constats nécessaires pour déterminer la voie à suivre et jeter les bases des nouvelles stratégies adoptées.

Les initiatives ont porté principalement sur le développement d'outils de concertation dans le domaine de l'éducation et le développement économique des communautés de langue officielles en situation minoritaire. Qu'il s'agisse d'outiller les intervenants en enseignement des langues secondes ou les avocats responsables d'offrir des services aux communautés minoritaires de langue officielle, les retombées des projets contribuent à l'avancement des langues officielles au Canada.

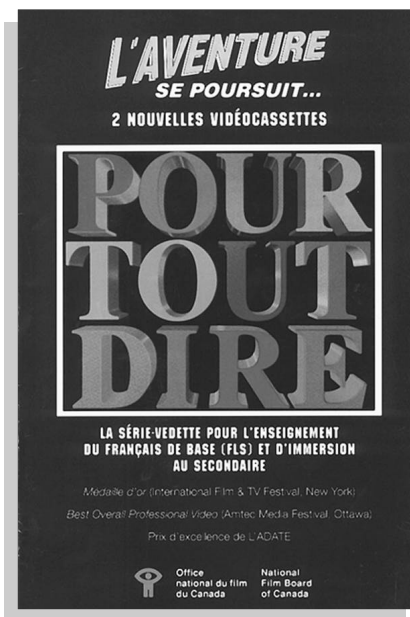
1. Enseignement des langues

En 1994-1995, une vingtaine d'associations, d'organismes ou d'établissements ont réalisé des projets à portée nationale dans des domaines liés soit à l'enseignement d'une langue officielle minoritaire soit à l'enseignement de l'anglais ou du français langues secondes. Voici quelques exemples :

Colloque national sur la formation à distance au secondaire.

- Établissement d'un bilan des cours et des didacticiels pour le perfectionnement linguistique des étudiants, amorce d'une campagne de promotion auprès des jeunes francophones minoritaires et adaptation du test de compétence linguistique du Québec sous les auspices du Regroupement des universités de la francophonie hors Québec.
- Production par l'Association canadienne des professeurs d'immersion d'un répertoire dressant le bilan de la recherche en immersion à partir de la recension des mémoires et des thèses ainsi que des projets de recherche effectués depuis 1988.
- Évaluation par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'impact d'un programme d'échanges de six mois de la Société éducative de visites et d'échanges au Canada afin de vérifier l'efficacité de l'apprentissage du français langue seconde auprès des jeunes.

- Production par l'Office national du film du Canada, en collaboration avec l'Association canadienne des professeurs de langues secondes, de deux vidéocassettes de la série *Pour tout dire* destinées aux élèves de français de base et d'immersion du secondaire.
- Organisation par le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada d'un



2. Développement communautaire

Divers projets de recherche ont été réalisés en 1994-1995 dans le but de documenter certaines caractéristiques propres aux communautés minoritaires de langue officielle. En voici un aperçu.

- *Les liens dans la francophonie canadienne* présente des exemples concrets des relations actuelles, au sein de la francophonie canadienne, dans différents domaines de la vie quotidienne des francophones au Québec et dans l'ensemble du Canada : les réseaux de parenté, les visites et les voyages, les réseaux associatifs, l'économie, l'éducation, les échanges culturels, l'information. Cette étude a été réalisé

“ Il existe, à la grandeur du Canada, un espace culturel ayant son épicerie au Québec mais qui se nourrit de l'apport créateur de toutes les communautés francophones du pays.”

Ministère du Patrimoine canadien,
Les liens dans la francophonie canadienne

Pierre Poulin et commanditée par le ministère du Patrimoine canadien.

- *Les jeunes dans les communautés minoritaires de langue officielle* est une étude menée par Statistique Canada avec la collaboration du ministère du Patrimoine canadien, du Commissariat aux langues officielles et du Conseil du Trésor. Cette étude présente des données qui couvrent la période de 1971 à 1991, et mettent en lumière les tendances démolinguistiques et les transformations touchant l'éducation des jeunes anglophones et francophones des communautés minoritaires au Canada.
- *Dynamisme socio-économique des communautés en situation minoritaire : étude pilote*, une étude commanditée par le ministère du Patrimoine canadien, est en voie de réalisation par l'Institut canadien de recherche en développement régional de l'Université de Moncton. Ce document présente les profils des indicateurs socio-économiques des populations minoritaires de langue officielle, explore sur le terrain les forces et les faiblesses économiques des communautés minoritaires et propose des scénarios de développement.

3. Langues officielles : un atout pour la société canadienne

Différentes activités ont été menées dans le but de mettre en valeur les retombées économiques reliées à la présence du français et de l'anglais au Canada.

- Un colloque national sur le thème *Langues officielles et économie : nouvelles perspectives canadiennes* a été organisé par les directions générales des Programmes d'appui aux langues officielles et de la Recherche stratégique du ministère du Patrimoine canadien. Ce colloque, qui a eu lieu le 5 mai 1995, à Ottawa, a réuni une dizaine d'économistes et de chercheurs et 75 participants, afin d'explorer les enjeux et les avantages économiques actuels de l'usage du français et de l'anglais au Canada. Parmi les travaux

préparatoires à ce colloque, deux revues des études existantes ont été menées par la Direction générale de la recherche stratégique du ministère du Patrimoine canadien : *Les avantages comparatifs du bilinguisme sur le marché du travail : un bilan d'enquête* ainsi que *Les dimensions économiques de l'usage des langues minoritaires et étrangères : un survol international*.

- Le document *Stratégie de promotion internationale des langues officielles* explore les approches possibles pour la mise en marché internationale des produits linguistiques canadiens, en particulier dans l'enseignement des langues.

4. Administration de la justice

Divers projets ont été mis de l'avant afin de faciliter l'accès aux services juridiques dans les deux langues officielles et de satisfaire aux exigences du système juridique mixte en vigueur au Canada, lequel repose à la fois sur la tradition britannique de la *common law* et sur le code civil français. Il s'agissait principalement de travaux de traduction et de terminologie, de cours de perfectionnement juridique à vocation linguistique et de publications. Les principaux intervenants dans ce domaine sont les quatre centres de traduction juridique du Canada, présentés dans l'encadré ci-après.

- Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (Montréal)
- Centre de traduction et de documentation juridiques (Ottawa)
- Centre de traduction et de terminologie juridiques (Moncton)
- Institut Joseph-Dubuc du Collège universitaire de Saint-Boniface (Winnipeg)

Ainsi, en 1994-1995, les travaux se sont poursuivis au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec en vue de la publication de la troisième édition en français et en anglais du *Dictionnaire de droit privé* dans le domaine du droit civil. Les travaux se sont également

poursuivis au Centre de traduction et de documentation juridiques en vue de la publication d'une nouvelle édition entièrement revue, mise à jour et augmentée du *Lexique juridique des lois fédérales*. Le Centre de traduction et de terminologie juridiques a publié un sixième tome du *Vocabulaire de la common law*, celui-là consacré au droit maritime privé. Du côté de la formation, l'Institut Joseph-Dubuc a offert, pour la première fois, le nouveau cours de français juridique qu'il a élaboré sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'année 1994-1995 a également vu le lancement des travaux de recherche nécessaires à la rédaction de *The Secularization of Quebec Private Law: a Study of Parallel Legal Orders* et la publication de *Introduction à la common law, à ses institutions et à ses méthodes d'analyse et de recherche*.

Depuis le 31 mars 1995

Une entente a été conclue entre le ministère de la Justice et celui du Patrimoine canadien afin que les six associations provinciales de juristes d'expression française de *common law* et la fédération qui les regroupe puissent continuer à jouer un rôle essentiel dans la promotion du bilinguisme et du bijuridisme et poursuivre leur contribution au développement de leurs collectivités respectives.

VI. Annexes

A. Publications

Les langues officielles : un trait d'union

- Cette brochure a été conçue pour aider les Canadiens à mieux saisir l'importance de nos deux langues officielles, ainsi que la politique fédérale et le rôle des programmes du ministère du Patrimoine canadien se rapportant aux langues officielles. Parmi les sujets abordés, signalons : les communautés minoritaires, la collaboration intergouvernementale, l'enseignement dans la langue de la minorité, l'enseignement de la langue seconde et le bénévolat dans les deux langues officielles.

Rapport annuel 1993-1994 sur les langues officielles

- Le sixième rapport annuel sur les langues officielles, présenté au Parlement conformément aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*, dans lequel sont passées en revue les activités du Programme de promotion des langues officielles et du Programme des langues officielles dans l'enseignement.

Répertoire des programmes du gouvernement du Canada intéressant les communautés minoritaires de langue officielle (deuxième édition)

- Liste des programmes dispensés dans tout le pays par le gouvernement fédéral, et qui peuvent intéresser les communautés minoritaires de langue officielle.

Des aventures dans le temps (en collaboration avec le Bureau du Commissaire aux langues officielles)

- Un récit parsemé d'aventures multiples, conçu à l'intention des écoliers, et où le lecteur accompagne les deux protagonistes dans leur visite à travers les provinces et territoires du Canada. Créé par le Bureau du Commissaire aux langues officielles, imprimé et diffusé conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien.

Programme des moniteurs de langues officielles 1995-1996 (en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada))

- Prospectus décrivant ce programme destiné aux étudiants de niveau post-secondaire, et dans lequel sont exposés les buts, les conditions de placement et d'autres éléments d'information utiles aux intéressés.

Programme de bourses pour francophones hors Québec 1995 (en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada))

- Prospectus décrivant ce programme de subventions destinées à des francophones vivant à l'extérieur du Québec, et dans lequel sont exposés les buts visés et les critères d'admissibilité, ainsi que d'autres éléments d'information.

Programme de bourses d'été de langues 1995
(en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada))

- Prospectus décrivant ce programme conçu à l'intention des étudiants désireux d'apprendre le français ou l'anglais comme deuxième langue, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante.

La radio communautaire : Communiquer à sa manière (en collaboration avec l'Alliance des radios communautaires du Canada)

- Description de deux stations de radio communautaire de langue française : Radio- Péninsule au Nouveau-Brunswick, et Radio-Huronie en Ontario.

Vous êtes à l'écoute de CJAS... un petit bijou de station (en collaboration avec la *Coasters' Association*)

- Description de la mise sur pied d'une station de radio communautaire de langue anglaise à Saint-Augustin, dans la région de la Basse Côte-Nord, au Québec.

Le Canada et la Francophonie

- Fiche d'information bilingue, produite pour le lancement de la Semaine nationale de la francophonie, et présentant des faits sur la francophonie canadienne, ainsi que sur la francophonie à travers le monde. On y trouve de l'information sur le nombre de Canadiens qui parlent français (par province et territoire), sur le nombre de gens qui parlent français dans le monde (par pays et par continent), ainsi que sur les origines des Canadiens de langue française.

Semaine de la francophonie

- Affiche bilingue produite pour l'occasion, et distribuée à tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Documents à distribution limitée

Sondages d'opinion publique sur les langues officielles 1981-1993

- Aperçu des sondages d'opinion publique tenus de 1981 à 1993, sur des questions touchant aux langues officielles. Comprend une diversité de sondages nationaux et régionaux, ainsi que des sondages tenus au Québec, auxquels les chercheurs ont eu accès.

Rapport «À vos crayons!» 1994

- Rapport des résultats du concours de 1994, où l'on demandait aux écoliers de rédiger un slogan exposant les avantages pour le Canada de posséder deux langues : l'anglais et le français. Outre les textes primés, on y trouve des citations tirées de textes en provenance des divers coins du pays, ainsi que les principales raisons invoquées en faveur de l'étude d'une deuxième langue.

Trousse d'information sur la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles

- Notes d'information se rapportant à l'initiative visant la mise en oeuvre des articles 41 et 42, avec le plan d'action préliminaire et un guide pour l'élaboration d'un plan d'affaires.

Confiance en l'avenir : Redéfinition des relations du Ministère avec ses groupes clients

- Document de discussion conçu pour lancer le dialogue sur les nouveaux mécanismes à mettre en place pour favoriser la collaboration entre les minorités de langue officielle et les Programmes d'appui aux langues officielles, afin de rentabiliser au maximum les ressources dont le Ministère dispose.

B. Données budgétaires

PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

Dépenses en 1994-1995 (en millions de \$)

Collaboration fédérale-provinciale en matière de langue officielle	242,2
Appui aux organismes et institutions des communautés de langue officielle	26,4
Promotion et dialogue	23,8
TOTAL	292,4
Source : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, Comptes publics.	
Note : Les données ayant été arrondies au millier près, des écarts sont possibles dans les totaux.	

COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES

Contributions approuvées en 1994-1995 (en millions de \$)

Province ou Territoire	Ententes - Enseignement			Mesures spéciales (gestion et	Ententes - Services / Promotion	TOTAL
	Minorité	Langue seconde	Total			
Terre-Neuve et Labrador	1,02	2,17	3,19	1,80	0,11	5,10
Île-du-Prince-Édouard	0,94	0,72	1,66	---	1,53	3,19
Nouvelle-Écosse	3,51	3,57	7,08	0,90	0,34	8,32
Nouveau-Brunswick	18,80	3,57	22,37	3,00	1,56	26,93
Québec	55,87	12,56	68,43	---	0,52	68,95
Ontario	42,04	24,43	66,47	6,74	1,33	74,54
Manitoba	3,92	4,70	8,62	2,55	0,99	12,16
Saskatchewan	7,05	3,65	10,70	0,52	0,32	11,54
Alberta	1,82	7,56	9,38	3,70	---	13,08
Colombie-Britannique	2,25	8,61	10,86	---	---	10,86
Total partiel (provinces)	137,22	71,54	208,76	19,21	6,70	234,67
Yukon	0,82	0,39	1,21	---	3,60	4,81
Territoires du Nord-Ouest	0,53	0,61	1,14	---	1,54	2,68
Total partiel (territoires)	1,35	1,00	2,35	---	5,14	7,49
TOTAL	138,57	72,54	211,11	19,21	11,84	242,16

Source : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien.
 Note : Les données ayant été arrondies au millier près, des écarts sont possibles dans les totaux.

APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Dépenses en 1994-1995 (en millions de \$)

Province ou Territoire	Montant
ATLANTIQUE	
Terre-Neuve et Labrador	0,84
Île-du-Prince-Édouard	0,69
Nouvelle-Écosse	1,33
Nouveau-Brunswick	2,12
Total partiel	4,98
QUÉBEC	2,41
ONTARIO	4,33
PRAIRIES ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
Manitoba	2,31
Saskatchewan	3,18
Territoires du Nord-Ouest	0,47
Total partiel	5,96
ALBERTA	2,96
PACIFIQUE	
Colombie-Britannique	1,34
Yukon	0,26
Total partiel	1,60
Organismes/projets de portée nationale	4,17
TOTAL	26,41
Source : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien.	
Note : Les données ayant été arrondies au millier près, des écarts sont possibles dans les totaux.	

PROMOTION ET DIALOGUE

Dépenses en 1994-1995 (en millions de \$)

Volet	Montant
Bourses pour les cours d'été de langues	11,21
Moniteurs de langues officielles	6,70
Perfectionnement linguistique	1,39
Administration de la justice dans les deux langues officielles	0,86
Appui à la dualité linguistique	1,84
Collaboration avec le secteur bénévole	1,82
TOTAL	23,82
Source : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, Comptes publics.	
Note : Les données ayant été arrondies au millier près, des écarts sont possibles dans les totaux.	